

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de sécuriser les mouvements tournants du carrefour RN 7 / RD 111A et d'améliorer le confort et la sécurité sur la RD 111A en modifiant le profil en travers en vu du doublement du pont de Charmes-sur-Rhône (projet porté par le Département de l'Ardèche).

Le projet d'aménagement du giratoire se fera sur des zones déjà revêtues (sauf la branche "RN 7 sud" - cf 4.3.1 ci-après). La DIR-CE a donné son accord pour ce projet d'aménagement d'un giratoire et le financement sera porté à 100% par le département de la Drôme (calibrage + giratoire) - cf courrier de la DIR-CE du 27/09/19 ci-joint.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à calibrer (élargir) la route d'environ 3 mètres afin d'avoir une largeur revêtue de 10 mètres : 2 voies de 3,50 m + 2 bandes multifonctionnelles de 1,50 m. Ces bandes multifonctionnelles permettent d'améliorer la sécurité et d'offrir un espace aux cyclistes.

Le carrefour actuel RN 7 / RD 111A sera aménagé en carrefour giratoire et la branche "RN 7 sud" sera reprise afin d'offrir un alignement droit avant le giratoire pour respecter les règles de l'art (guide "aménagement des carrefours interurbains sur les routes principales"). Une étude est menée pour réduire les surfaces de voiries neuves en appliquant des souplesses aux règles de l'art.

Enfin, le carrefour pour accéder à la carrière CEMEX et à la zone de loisirs "Etoile Park 26" sera aménagé en carrefour dit de tourne à gauche avec voie de stockage.

Tous les délaissés de voirie revêtue non utilisés dans le projet seront démolis et transformés en zone naturelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La reprise du profil en travers se fera sur une longueur d'environ 880 mètres. Le système de gestion des eaux pluviales sera amélioré afin d'absorber l'augmentation des surfaces imperméables, cependant le principe de gestion des eaux sera inchangé. Le Département de la Drôme assurera l'exploitation des ouvrages prévus au projet sur le réseau RD.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration bruit de chantier
- Dossier "Loi sur l'Eau" (dossier déconnecté du projet de doublement du pont - cf CR du 17/01/2019)
- Dossier d'incidence sur les sites Natura 2000
- Déclaration d'utilité publique (suivant cas par cas et Code de l'Expro)
- DRAC
- Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de voiries RD 111A	880 m
Superficie globale du projet	2 ha
Superficie actuelle de zone revêtue	1,7 ha
Rayon du giratoire	22 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 111A - RN 7 :
Section de la RD 111A entre RN 7 et
barrage de Charmes-sur-Rhône (07)

Etoile-sur-Rhône

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 50' 51" 7N Lat. 04° 51' 07" 1E

Point d'arrivée :

Long. 44° 51' 11" 0N Lat. 4° 50' 44" 5E

Communes traversées :

Etoile-sur-Rhône

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type I Ile du Chiez, gravière de la ferme d'Ambrosse (820030255) ZNIEFF type II Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales (820000351)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat dans la Drôme approuvé le 02/11/2015, PPBE du Conseil Départemental validé par délibération le 27/04/2015 et visé par le Préfet de la Drôme le 04/05/2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet coupe la zone humide "Le vieux Rhône d'Etoile - Livron" au niveau du ruisseau de Lambert et est à proximité immédiate des zones humides "L'Ove Blanc" et "Contre canal de la digue d'Etoile-sur-Rhône".

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN inondations prescrit le 18/10/1991, approuvé le 30/11/2004 et annexé au PLU de la commune d'Etoile-sur-Rhône le 04/07/2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche à plus de 2,3 km à vol d'oiseau (Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport en matériaux se fera depuis une carrière agréée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement lors de la phase chantier. Le bruit et les vibrations peuvent perturber les espèces locales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement lors de la phase chantier. Le bruit et les vibrations peuvent perturber les espèces locales.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le calibrage de la RD 111A engendre la consommation d'espaces naturels. L'aménagement du giratoire est susceptible d'engendrer de la consommation d'espaces agricoles (branche de la RN 7 vers le Sud à retravailler).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier. Présence d'un pipeline dans la zone d'étude. Le pipeline sera protégé par une dalle en béton si besoin. Le maître d'ouvrage se rapprochera du gestionnaire de ce pipeline.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Séisme : zone de sismicité 3 Inondation : le projet se situe dans une zone réglementaire de prescription d'après le PPRN d'Etoile-sur-Rhône et dans une zone de crue de forte probabilité d'après le TRI (Territoire à Risque Important) d'inondation lié au fleuve Rhône.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Risques temporaires uniquement en phase chantier causés par l'envol de poussières et au risque de pollution en cas d'accident d'engins de chantier.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet génère le déplacement d'engins de chantier. En phase d'exploitation, le trafic routier sera accru dû au doublement du pont de Charmes (+ 36% d'ici 2040 d'après le SCoT du Grand Rovaltain).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier, le projet génère du bruit lié à la circulation des engins.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier uniquement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier uniquement</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier uniquement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier avec l'envol de poussières et le risque éventuel de pollution en cas d'accidents d'engins de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales de la chaussée seront, comme actuellement, rejetées dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet est cumulé avec le projet, porté par le Département de l'Ardèche, concernant le doublement du pont enjambant le canal du Rhône à Charmes-sur-Rhône. Ce projet a déjà fait l'objet d'une demande de cas par cas et il a été décidé qu'il n'était pas soumis à étude d'impact (décision n°2018-KKP1560).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le département de la Drôme a pris en compte les recommandations de la LPO Rhône-Alpes, à travers son "analyse du potentiel de franchissabilité de le loutre et du castor des ouvrages hydrauliques des secteurs de <Charmes-Beauchastel>". En effet, la LPO préconise de sécuriser la traversée en élargissant le passage souterrain existant d'une banquette (page 17 du rapport ci-joint). Egalement, le projet a fait l'objet d'un pré-diagnostic environnemental et les conclusions montrent un seul enjeu fort : les zones humides. Néanmoins, un dossier Loi sur l'Eau et une étude hydraulique seront réalisés et présenteront les incidences et les mesures environnementales dans le cadre de la séquence ERCA pour préserver les zones humides.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande de cas par cas est faite suite à la réforme de l'étude d'impact applicable depuis le 01/01/2017.

Le projet, objet de la présente demande de cas par cas, est effectué sur un linéaire bien inférieur à 10 kilomètres ininterrompues. De plus, le doublement du pont de Charmes-sur-Rhône n'est pas soumis à étude d'impact et ce projet n'est que la continuité de l'itinéraire.

Enfin, le projet est étudié afin d'éviter les impacts sur les espèces et/ou habitats et d'avoir un impact minimal sur le dérangement des espèces. De plus, l'impact sur les zones humides est très faible et les mesures de protection de celle-ci, dans le cadre de la séquence ERCA, seront présentés dans le Dossier Loi sur l'Eau.

De ce fait, et d'après les éléments cités, il semble que ce projet peut être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Demande de cas par cas faite par le Département de l'Ardèche concernant le doublement du pont + décision de l'AE Annexe 8 - CR de la rencontre CNR / CD07 / DREAL / CD26 du 17/01/2019 - Page 4 - Titre C : Décorrélation des dossiers réglementaires des 2 projets (pont de Charmes et calibrage RD 111A) Annexe 9 - Pré-diagnostic environnemental Annexe 10 - Synthèse du pré-diagnostic environnemental Annexe 11 - Carte avec les enjeux environnementaux Annexe 12 - Rapport LPO d'analyse du potentiel de franchissabilité de le loutre et du castor des ouvrages hydrauliques des secteurs de <Charmes-Beauchastel> Annexe 13 - Courrier de la DIR-CE du 27/09/2019

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VALENCE

le, 24/10/2019

Signature



Par Délégation de la Présidente
Le Chef de Service
Études et Travaux
F. PAWLAK

Mission d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage en matière d'environnement

Prédiagnostic RD111A – Etude d'itinéraire entre le carrefour RD11A/RN7 et le barrage CNR de Charmes-sur-Rhône



Intitulé de l'étude :	Mission d'Assistance Technique à la Maîtrise d'Ouvrage en matière d'environnement Prédiagnostic – RD111A – Etude d'itinéraire entre le carrefour RD111A/RN7 et le barrage CNR de Charmes-sur-Rhône
Référence :	CG-ME/NAT/1768-1/018
Client :	Conseil départemental de la Drôme

Version	Date d'édition	Nature
V1	10 novembre 2016	1 ^{er} édition
V2		
V3		

Rédaction	Relecture et contrôle qualité
<i>Christophe GIROD</i>	<i>Maxime ESNAULT</i>

Table des matières

1. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE.....	3
2. CADRE DE L'ÉTUDE ET OBJECTIFS.....	4
2.1. CADRE DE L'ÉTUDE.....	4
2.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	5
3. PRÉSENTATION DU PROJET.....	6
3.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE.....	6
3.2. OBJECTIFS DU PROJET.....	8
3.3. ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS.....	8
4. MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE.....	9
4.1. ZONE D'ÉTUDE.....	9
4.2. ANALYSE DOCUMENTAIRE.....	9
4.3. ENQUÊTES.....	10
4.4. EXPERTISE ÉCOLOGIQUE DE TERRAIN.....	10
4.5. ÉVALUATION DES ENJEUX	10
5. ESPACES NATURELS SUR LA ZONE D'ÉTUDE.....	11
5.1. ESPACES NATURELS RÉPERTORIÉS.....	11
5.1.1. SITES NATURA 2000.....	11
5.1.2. ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE.....	14
5.1.3. PELOUSES SÈCHES DE L'OUEST DRÔMOIS.....	17
5.2. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES RÉGIONALES.....	18
6. HABITAT NATURELS ET FLORE DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	20
6.1. HABITATS NATURELS.....	20
6.1.1. CULTURES.....	23
6.1.2. BOISEMENTS.....	23
6.1.3. HAIES ET FRUTICÉES.....	25
6.1.4. HABITATS AQUATIQUES.....	25
6.1.5. HABITATS RUDÉRAUX ET ANTHROPIÉS.....	26
6.2. FLORE.....	28
6.3. FAUNE.....	29
6.3.1. MAMMIFÈRES.....	29
6.3.2. AVIFAUNE.....	31
6.3.3. AMPHIBIENS ET REPTILES.....	34
6.3.4. INSECTES.....	36
6.4. ZONES HUMIDES, FAUNE PISCICOLE ET ASTACICOLE.....	39
6.4.1. ZONES HUMIDES.....	39
6.4.2. FAUNE PISCICOLE ET ASTACICOLE.....	39
6.5. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES LOCALES.....	42
7. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	43
7.1. HABITATS NATURELS.....	43
7.2. ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES.....	43
7.3. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES.....	44
7.4. ENJEUX DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	44

8. PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES.....	46
9. CONCLUSIONS.....	47
10. ANNEXES.....	48

1. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

	Etat des lieux	Enjeux (potentiels) de la zone d'étude	Impacts prévisibles potentiels du projet	Préconisations	Obligations réglementaires	Etudes complémentaires
Espaces naturels répertoriés						
Site Natura 2000	Zone d'étude située hors de tout site Natura 2000; lien fonctionnel non significatif avec le SIC le plus proche	Très faible	Non significatif	Aucune	Evaluation préliminaire des incidences	Aucune
ZNIEFF	Zone d'étude en partie dans une ZNIEFF 1, ZNIEFFS proches présentant les mêmes habitats	Modéré	Nul	Aucune	Aucune	Aucune
Continuités écologiques régionales	Espaces à perméabilité moyenne ; présence de plusieurs corridors régionaux à proximité immédiate	Modéré	Non significatif	Aucune	Nécessité de prise en compte du SRCE dans la réalisation du projet	Aucune
Habitats naturels, flore et faune						
Habitats naturels	Habitats globalement courants et dégradés	Très faible	Globalement faibles	Aucune	Dossier d'étude d'impact ; Demande de dérogation espèces protégées <u>si demande des services de l'Etat</u> , en fonction des projets envisagés	Inventaires floristiques complémentaires
Flore	Faibles potentialités pour quelques espèces protégées	Faible	A évaluer après inventaires complémentaires	A déterminer en fonction des résultats des inventaires complémentaires et des caractéristiques du projet		Inventaires complémentaires pour évaluer la présence des espèces patrimoniales potentielles
Avifaune	Quelques potentialités pour l'avifaune patrimoniale	Modéré	A évaluer après inventaires complémentaires ; probablement faible	A déterminer en fonction des résultats des inventaires complémentaires et des caractéristiques du projet ; Réalisation des travaux hors période de reproduction de l'avifaune		
Mammifères	Boisements peu favorables aux chiroptères ; potentialités pour la faune commune	Faible	A évaluer après inventaires complémentaires	A déterminer en fonction des résultats des inventaires complémentaires et des caractéristiques du projet ; prise en compte des chiroptères dans l'aménagement des ouvrages		
Amphibiens	Aucun amphibien observé ; quelques potentialités au niveau du canal	Faible	A évaluer après inventaires complémentaires	A déterminer en fonction des résultats des inventaires complémentaires et des caractéristiques du projet		
Reptiles	Potentialités pour les espèces communes de reptiles	Faible	A évaluer après inventaires complémentaires	A déterminer en fonction des résultats des inventaires complémentaires et des caractéristiques du projet		
Insectes	Potentialités pour l'Agrion de Mercure (odonate) et pour le Lucane (coléoptère)	Modéré pour les odonates	A évaluer après inventaires complémentaires	A déterminer en fonction des résultats des inventaires complémentaires et des caractéristiques du projet		
Continuités écologiques locales	Pas de continuités bien définies, mais habitats exploités par la faune commune ; route probablement génératrice de collisions	Faible	A évaluer après inventaires complémentaires	A déterminer en fonction des résultats des inventaires complémentaires et des caractéristiques du projet		
Cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides						
Cours d'eau - faune astacicole et piscicole	Un canal dont la composition n'est pas connue	Nul	Nul	Aucune	Dossier Loi sur l'eau si demande des services de l'Etat	Aucune
Zones humides	Boisements alluviaux humides : 3 ha	Fort	A évaluer	Compensation selon les termes du SDAGE, si destruction d'une zone humide avérée		Délimitation pédologique sous emprise du projet pour les habitats humides pro parte

2. CADRE DE L'ÉTUDE ET OBJECTIFS

2.1. CADRE DE L'ÉTUDE

Le bureau CESAME réalise une assistance technique environnementale faune-flore-habitats naturels auprès du Conseil départemental de la Drôme dans l'exercice de ses compétences de maître d'ouvrage de travaux routiers. Le corpus législatif en matière de préservation de la biodiversité s'est en effet densifié, et son application a été très fortement renforcée par l'État depuis 2007, notamment autour de la question des espèces protégées et des procédures de dérogation (instruction des « dossiers CNPN ») qui sont parfois aujourd'hui une source de contentieux. La maîtrise de ces procédures nécessite une expertise particulière, en matière de connaissances scientifiques et de pratique des montages et instructions des dossiers.

Afin de cerner les enjeux des sites et les effets des opérations sur les milieux naturels, et de prévoir les obligations réglementaires qui en découlent (en particulier les procédures de demande de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées et de leurs habitats), cette mission comprend un **prédiagnostic des milieux naturels** pour chaque projet routier retenu, dans le cadre d'un marché à bons de commande portant sur 3 types de projet :

- projet « simple » : projet d'un montant inférieur à 500 000 € TTC et de type aménagement simple de carrefour, aménagement de sécurité, protection contre les éboulis rocheux
- projet « moyen » : projet d'un montant compris entre 500 000 € et 1 000 000 € TTC et notamment de type : *grand carrefour giratoire, reconstruction de ponts moyens, calibrage ou aménagement sur place d'une section de RD d'une longueur située entre un et deux kilomètres, tracé neuf de moins de 1 kilomètre, aménagement de traverses,...*
- projet « important » : projet d'un montant supérieur à 1 000 000 € TTC et notamment de type *déviations sur plusieurs kilomètres, calibrage de plus de 3 kilomètres, ouvrages exceptionnels,...*

L'étude d'itinéraire entre le carrefour RD111A/RN7 et le barrage CNR de Charmes-sur-Rhône est un projet de type « important ». Nous présentons ci-après les résultats du prédiagnostic réalisé sur ce site.

2.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif du prédiagnostic est de :

- mettre en évidence les **enjeux de conservation des habitats et des espèces**,
- mettre en évidence les **enjeux liés à la fonctionnalité des milieux naturels**,
- évaluer, en fonction des caractéristiques techniques connues à la date de réalisation du prédiagnostic, les **effets potentiels du projet sur les milieux naturels et les espèces**,
- indiquer les procédures réglementaires (étude d'impact, étude d'incidence Natura 2000, dossier CNPN) auxquelles le projet pourrait être soumis concernant les milieux naturels,
- proposer les éventuelles premières **mesures d'évitement ou d'atténuation** des impacts prévisibles,
- si nécessaire, établir le **programme des compléments d'inventaires** à réaliser.

Note importante : Les procédures réglementaires auxquelles pourrait être soumis le projet sont données à titre indicatif sur la base de la législation, du contexte écologique constaté et des caractéristiques du projet connues à la date du rapport. Cependant, en dernier ressort, seuls les services de l'État sont à même de décider de la nécessité de réaliser des dossiers réglementaires préalablement aux travaux.

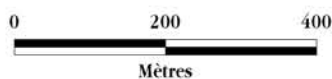
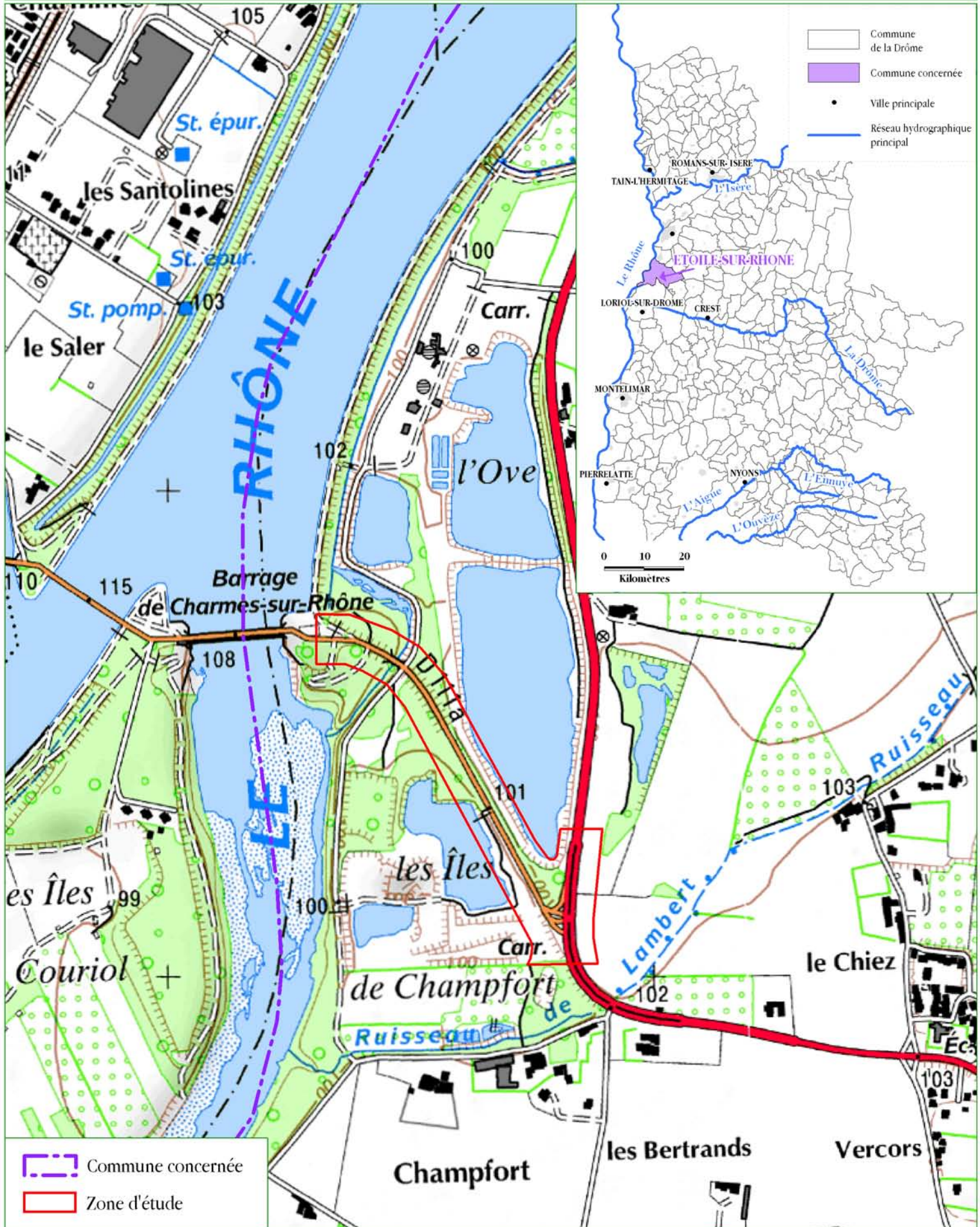
3. PRÉSENTATION DU PROJET

3.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

La zone d'étude du projet concerne la commune d'Etoile-sur-Rhône, à 10 kilomètres au sud de Valence.

Le projet porte sur un linéaire de 800 mètres environ, du croisement RD111A/RN7 jusqu'au barrage CNR de Charmes-sur-Rhône, qui marque la limite départementale.

SITUATION



3.2. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet consiste à étudier la RD111A entre le croisement RD111A/RN7 et le barrage CNR de Charmes-sur-Rhône, afin de déterminer les enjeux liés au milieu naturel et d'établir les aménagements envisageables sur cette voirie.

3.3. ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Le Maître d'ouvrage du projet est le Conseil départemental de la Drôme.

Le projet est au stade de l'étude d'itinéraire. Aucun projet d'aménagement n'a encore été établi.

4. MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE

4.1. ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude a été définie par le maître d'ouvrage. Elle occupe une superficie de 11 hectares.

Les enjeux liés à d'éventuels impacts indirects sont évalués par une zone d'étude élargie sur la base des données bibliographiques et des enquêtes.

4.2. ANALYSE DOCUMENTAIRE

Nous avons consulté les différents sites Internet accessibles afin de collecter de l'information sur les sensibilités potentielles de la zone d'étude :

- Sites Internet de référence à l'échelle nationale (MNHN, INPN)
- Base de données de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les espaces naturels répertoriés (ZNIEFF 1 et 2) et bases de données de l'INPN pour les sites Natura 2000.
- Base de données Faune-Drôme de la LPO (www.faune-drome.org) pour les données communales sur les oiseaux, les insectes, les reptiles, les amphibiens et les mammifères. Toutefois, cette base de données ne présente pas d'informations relatives aux chiroptères.
- Pôle d'information flore-habitats (PIFH) et base de données du Conservatoire Botanique National Alpin pour les données communales sur les espèces végétales, avec localisation la plus précise possible transmise par le Conservatoire Botanique, lorsque disponible.

Ces données ont pu être ponctuellement complétées par la consultation d'atlas de répartition d'espèces à l'échelle régionale (Atlas des odonates de Rhône-Alpes, Atlas des reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes, Flore de la Drôme...).

L'estimation du niveau de connaissance est également précisée pour chacun des différents groupes étudiés, à dire d'expert et d'après les données bibliographiques disponibles, selon 3 degrés (bon, moyen, insuffisant).

L'ensemble de la bibliographie consultée pour la rédaction de ce prédiagnostic est indiquée en annexe.

4.3. ENQUÊTES

Compte tenu des délais assez contraints pour la réalisation de cette expertise, aucune enquête n'a été réalisée.

4.4. EXPERTISE ÉCOLOGIQUE DE TERRAIN

En complément de cette analyse bibliographique, deux expertises de la zone d'étude ont été réalisées, le 13 septembre 2016 par Christophe GIROD, ingénieur agro-écologue, spécialisé dans l'expertise des habitats et de la flore, et le 13 octobre 2016 par Maxime ESNAULT, ingénieur agro-écologue, spécialisé dans l'expertise des milieux naturels et de la faune.

Ces études de terrain ont permis d'effectuer une **cartographie des habitats naturels**, et de déterminer les enjeux susceptibles d'être présents au sein de la zone d'étude, à partir des habitats observés (habitats potentiels pour des espèces signalées).

Quelques espèces ont pu être observées lors de l'expertise de terrain. **Cependant, compte tenu de l'absence de mise en œuvre de protocole spécifique et des dates de réalisation de cette expertise, les listes d'espèces indiquées ne sont en rien exhaustives.**

4.5. ÉVALUATION DES ENJEUX

Les enjeux liés aux habitats et espèces identifiés à l'issue des expertises ont été évalués en croisant l'enjeu réglementaire de l'espèce ou habitat (statut de protection) et son enjeu écologique (statut de conservation, état de conservation sur le site, facilité de restauration de l'habitat).

5. ESPACES NATURELS SUR LA ZONE D'ÉTUDE

5.1. ESPACES NATURELS RÉPERTORIÉS

5.1.1. SITES NATURA 2000

Au niveau européen, le réseau Natura 2000 concourt à la protection des habitats naturels et des espèces reconnus d'intérêt communautaire. Sa spécificité consiste dans la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des milieux naturels qui tient compte des préoccupations économiques et sociales en préservant la biodiversité.

Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes « Oiseaux » de 2009 et « Habitats » de 1992. Il est donc composé de deux types de sites :

Sites éligibles au titre de la Directive Oiseaux (CEE/2009/409) : Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Sites éligibles au titre de la Directive Habitats (CEE/92/43) : Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

En France, chaque site doit faire l'objet d'un document d'objectif (DOCOB), document cadre, non opposable aux tiers, qui définit l'état initial du site, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. L'objectif poursuivi est d'atteindre un équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

La zone d'étude n'est pas située dans un site Natura 2000. Le site le plus proche est situé à 3 kilomètres environ. Il s'agit du SIC FR8201663 « Affluents rive droite du Rhône ». Le Formulaire Standard de données de ce site mentionne 9 habitats et 12 espèces d'intérêt communautaire.

Code	Habitats d'intérêt communautaire	Données FSD (2014)			Potentiel sur la zone d'étude
		Couverture	Superficie (ha)	Etat de conservation	
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p)	2%	20,18	Excellent	Non
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	5%	50,45	Bon	Non
6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	2%	20,18	Bon	Non
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	3%	30,27	Excellent	Non
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1%	10,09	Excellent	Non
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	2%	20,18	Excellent	Non
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0%	0	Bon	Non
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutionsa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	4%	40,36	Bon	Oui
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	20%	201,8	Bon	Non

Seules les Forêts alluviales sont potentielles sur la zone d'étude.

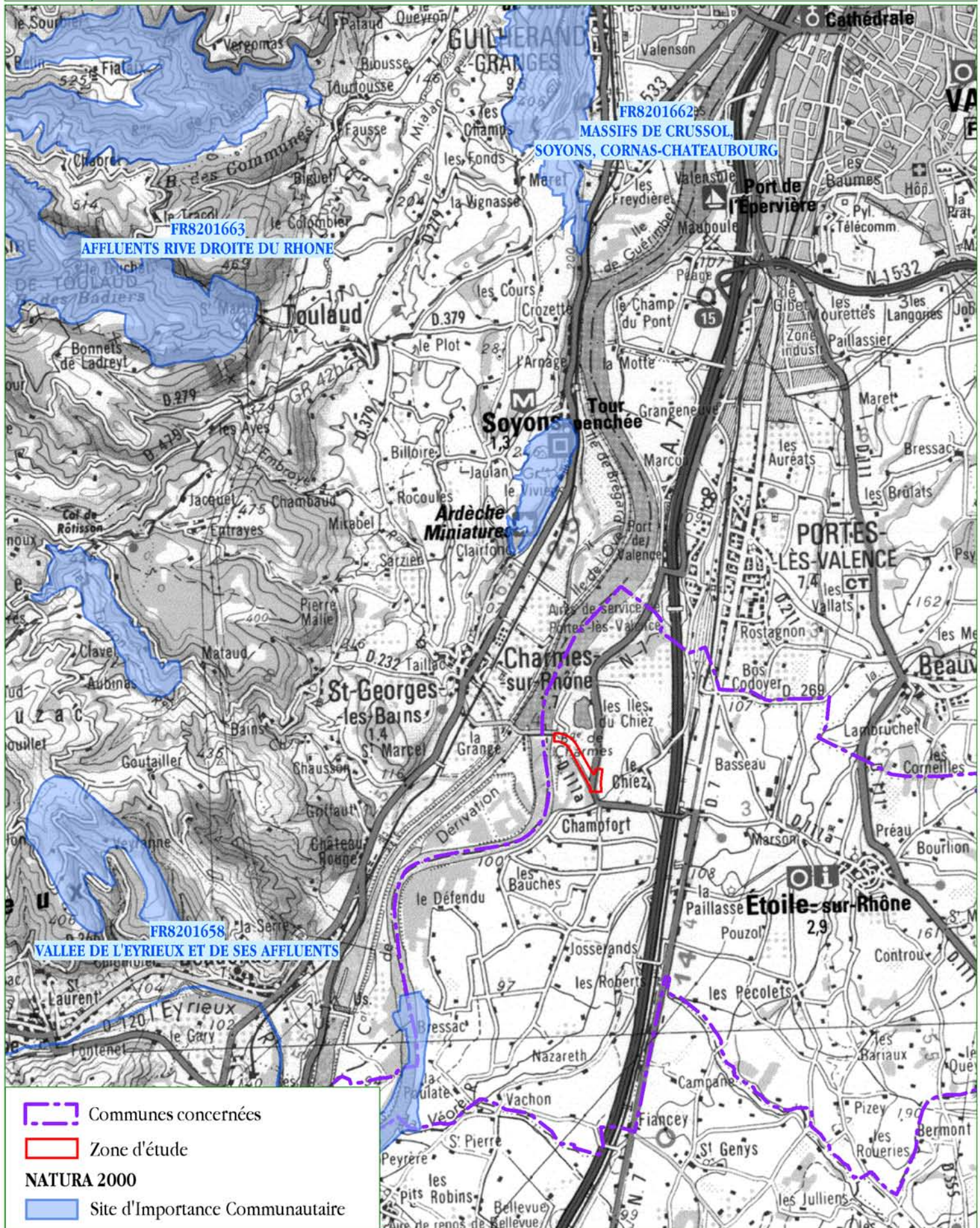
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Données FSD (2014)	
			Populations	Etat de conservation
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	Résidence		Moyen
<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	Résidence		Moyen
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	Résidence		Bon
<i>Castor fiber</i>	Castor	Résidence		Moyen
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Résidence		Bon
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Résidence		Moyen
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Résidence		Moyen
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Résidence		Bon
<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	Résidence		Moyen
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Résidence		Moyen
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Résidence		Moyen
<i>Telestes souffia</i>	Blageon	Résidence		Moyen

Parmi les espèces d'intérêt communautaire du SIC, seul le Castor, les insectes (Grand Capricorne, Lucane, Ecaille chinée), à l'exception du Damier de la Succise et les chauves-souris pourraient être observées sur la zone d'étude. Celle-ci n'est toutefois pas très favorable à ces espèces, du fait de son caractère très dégradé. De plus, le SIC est situé sur un bassin versant différent de celui de la zone d'étude. **Le lien fonctionnel entre le site Natura 2000 et la zone d'étude, s'il existe, est donc non significatif.**

La Zone de Protection Spéciale la plus proche (FR8212010 « Printegarde ») est située à 6 kilomètres au sud. D'une superficie de 617 hectares, elle abrite de nombreux oiseaux des milieux alluviaux et aquatiques, en particulier pour les espèces migratrices. Bien que la zone d'étude puisse accueillir quelques uns des oiseaux de cette ZPS (en passage migratoire), le lien fonctionnel entre la ZPS et la zone d'étude demeure non significatif.

La zone d'étude présente un enjeu très faible vis-à-vis des sites Natura 2000 à proximité.

ESPACES NATURELS REGLEMENTAIRES



5.1.2. ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

Les sites naturels patrimoniaux sont répertoriés au sein d'un inventaire national en tant que Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Cet inventaire ne représente pas une mesure de protection réglementaire mais constitue un outil de connaissance et une base de dialogue pour la prise en compte des richesses naturelles dans l'aménagement du territoire.

On distingue deux types de zones :

- les ZNIEFF de type I, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des transformations même limitées.

- les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées, etc) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. On recommande d'y respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice. Les ZNIEFF de type II renferment généralement une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

La zone d'étude est en partie incluse au sein de la ZNIEFF de type 1 « Ile du Chiez, gravière de la ferme d'Ambrosse », qui occupe une superficie de 19 hectares. Cette ZNIEFF présente une sensibilité liée à l'avifaune, avec la présence de plusieurs espèces d'intérêt (nidification de l'Hirondelle de rivage et du Milan noir, colonie de Bihoreau et Héron cendré, passage migratoire de Rémiz penduline). Cette ZNIEFF (ainsi que la zone d'étude) est incluse dans la ZNIEFF de type 2 « Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales ».

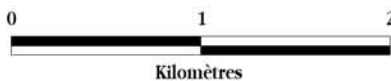
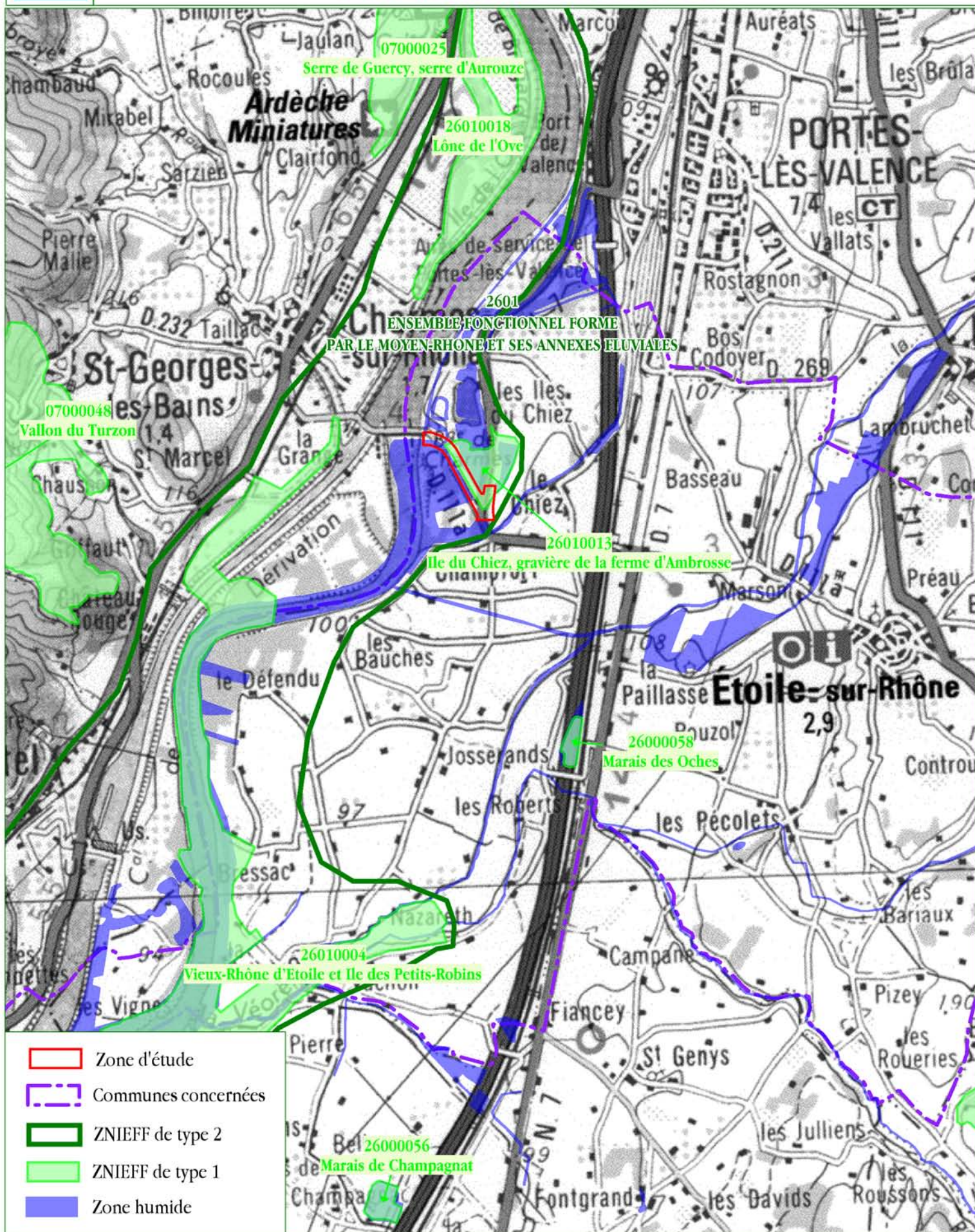
5 autres ZNIEFF sont situées dans un rayon de 3 kilomètres :

- la ZNIEFF 1 « Vallon du Turzon » est située à 3 kilomètres à l'ouest de la zone d'étude. D'une superficie de 234 hectares, cette ZNIEFF, qui abrite des sensibilités liées à la flore et la faune à affinités méditerranéennes (milieux secs ouverts ou semi-ouverts), est située sur un bassin versant différent, présente des habitats totalement différents et **n'est donc pas en lien fonctionnel avec la zone d'étude.**
- La ZNIEFF 1 « Lône de l'Ove », située à 2 kilomètres au nord. D'une superficie de 80 hectares environ, cette ZNIEFF présente des sensibilités liées à la faune aquatique (présence du Castor, potentialités pour le brochet, présence de plusieurs oiseaux des milieux alluviaux). Plusieurs odonates sont également recensés, parmi lesquels l'Agrion de Mercure, espèce protégée. Certaines de ces sensibilités pourraient être observées sur la zone d'étude.
- La ZNIEFF 1 « Serre de Guercy, Serre d'Aurouze », située à 3 kilomètres au nord. D'une superficie de 60,5 hectares, cette ZNIEFF, qui abrite des sensibilités liées à la flore et la faune à affinités méditerranéennes (pelouses sèches, falaises calcaires), est située sur un bassin versant différent et n'est pas en lien fonctionnel avec la zone d'étude.
- La ZNIEFF 1 « Marais des Oches », située à 3 kilomètres au sud-est de la zone d'étude. D'une superficie de 4 hectares, cette ZNIEFF présente une sensibilité liée à la présence du Triton crêté, espèce qui est très peu susceptible de fréquenter la zone d'étude.

- La ZNIEFF 1 « Vieux-Rhône d'Etoile et île des Petits-Robins », située à 1 kilomètre à l'ouest. D'une superficie de 281 hectares environ, cette ZNIEFF présente des sensibilités liées à la faune et la flore des milieux alluviaux et aquatiques. Les espèces mentionnées dans cette ZNIEFF sont susceptibles d'être observées sur la zone d'étude, bien que les habitats présents soient dégradés.

La zone d'étude présente un enjeu modéré vis-à-vis des ZNIEFF du fait de sa situation en partie dans une ZNIEFF 1 et de potentialités pour la flore et la faune des ZNIEFF proches.

ESPACES NATURELS INVENTORIES



5.1.3. PELOUSES SÈCHES DE L'OUEST DRÔMOIS

Aucune pelouse sèche identifiée n'avait été cartographiée sur la zone d'étude dans l'étude CESAME réalisée en 2008 et 2009.

5.2. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES RÉGIONALES

Définitions issues du Schéma Régional de Cohérence Ecologique :

Les **réservoirs de biodiversité** correspondent aux espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement. Le double objectif « à **préserv**er ou à **remettre en état** » est associé à l'ensemble des réservoirs de biodiversité.

Les **espaces perméables** permettent d'assurer la cohérence de la Trame verte et bleue, en complément des **corridors écologiques**, en traduisant l'idée de connectivité globale du territoire. Ils sont globalement constitués par une nature dite « ordinaire » mais indispensable au fonctionnement écologique du territoire régional. Il s'agit principalement d'espaces terrestres à dominantes agricole, forestière et naturelle mais également d'espaces liés aux milieux aquatiques. Ces espaces perméables sont des espaces de vigilance dont la fonctionnalité écologique doit encore être mieux comprise.

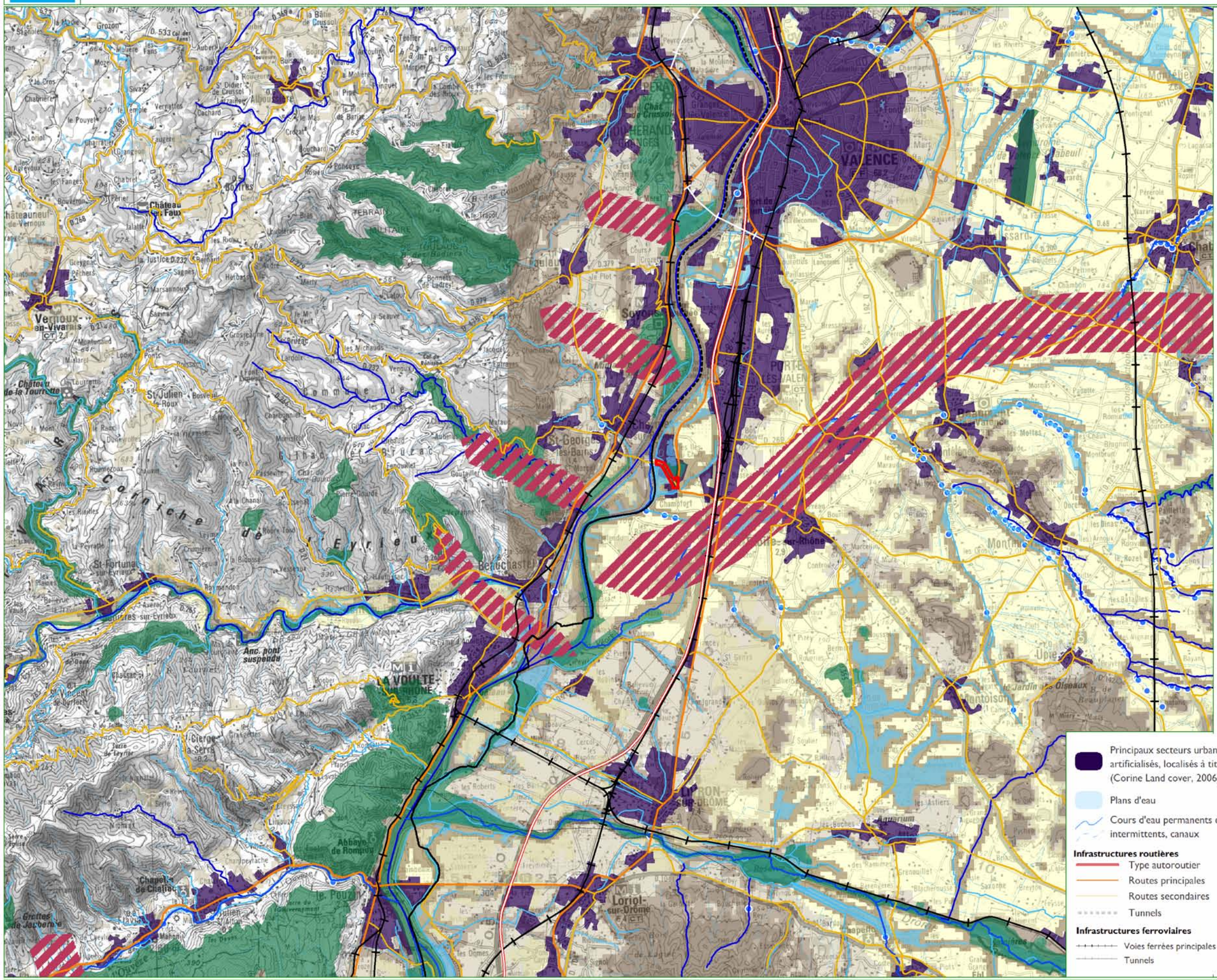
Les **points de conflit** représentent des zones de collisions avec des véhicules.

D'après le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes, la zone d'étude est située dans des espaces à perméabilité moyenne, et présente des continuités liées au milieu aquatique. De plus, 3 corridors d'importance régionale, avec un objectif associé de remise en état, sont présents à proximité immédiate.

Le SRCE ne recense aucun point de conflit (zone d'écrasement, obstacle sur un corridor) le long de la RD111A au droit de la zone d'étude.

La zone d'étude présente un enjeu modéré vis-à-vis des continuités écologiques régionales.

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE



Zone d'étude

Réservoirs de biodiversité :

Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Corridors d'importance régionale :

Fuseaux	Axes	Objectif associé :
		- à préserver
		- à remettre en bon état

La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

- Objectif associé : à préserver
- Objectif associé : à remettre en bon état

Grands lacs naturels

- Objectif associé : à remettre en bon état
Lac Léman, Le bourget du Lac, Alguebellette, Lac de Paladru
- Objectif associé : à préserver
Lac d'Anney

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

- Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Zones humides - Inventaires départementaux

- Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état
Pour le département de la Loire, seules les zones humides du bassin Rhône-Méditerranée sont représentées

Espaces perméables terrestres* : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

- Perméabilité forte
- Perméabilité moyenne
- Espaces perméables liés aux milieux aquatiques*

* constitués à partir des données de potentialité écologique du RERA (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire

La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser

Principaux secteurs urbanisés et artificialisés, localisés à titre indicatif (Corine Land cover, 2006)

-

Plans d'eau

-

Cours d'eau permanents et intermittents, canaux

-

Infrastructures routières

- Type autoroutier
- Routes principales
- Routes secondaires
- Tunnels

Infrastructures ferroviaires

- Voies ferrées principales et LGV
- Tunnels

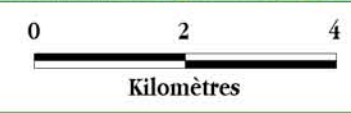
Inventaire des points et des zones de conflits (non exhaustif) :

- Points de conflits (écrasements, obstacles...)
- Zones de conflits (écrasements, falaises, obstacles, risques de noyade...)
- Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE V5, mai 2013)

Projets d'infrastructures linéaires

- Routes, autoroutes
- Voies ferrées

Pour le tracé Lyon-Turin, les sections de tunnel ne sont pas représentées (Données non exhaustives)



6. HABITAT NATURELS ET FLORE DE LA ZONE D'ÉTUDE

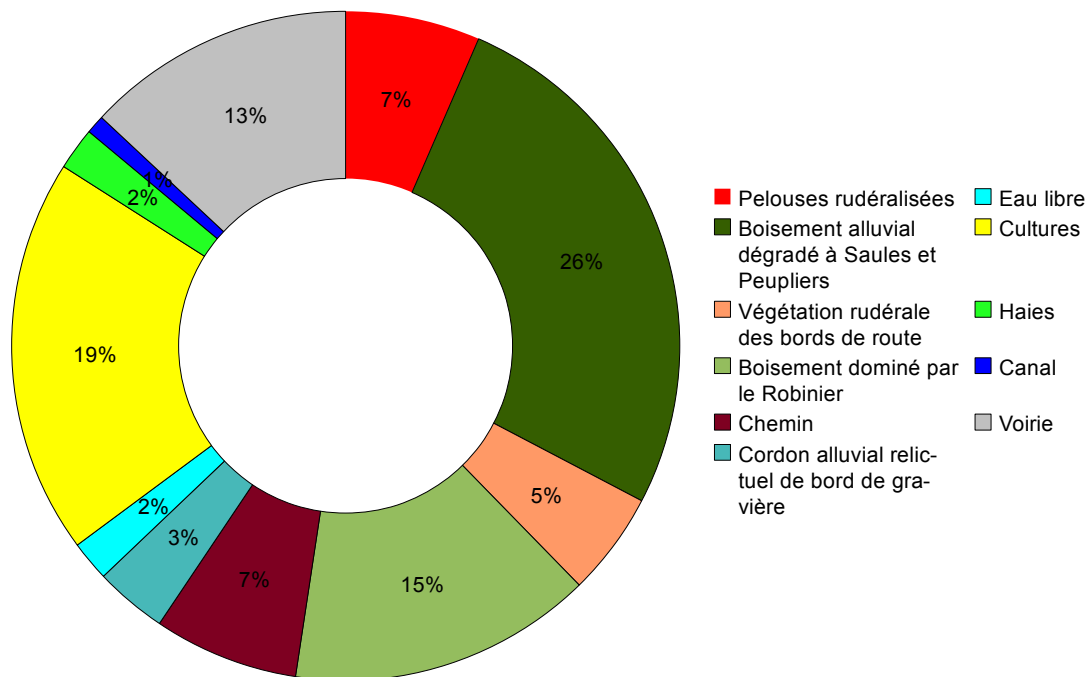
6.1. HABITATS NATURELS

Une cartographie des habitats naturels a été réalisée lors du passage de l'écologue le 13 septembre 2016. Compte tenu de la période de prospection, les listes floristiques présentées ne sont qu'indicatives.

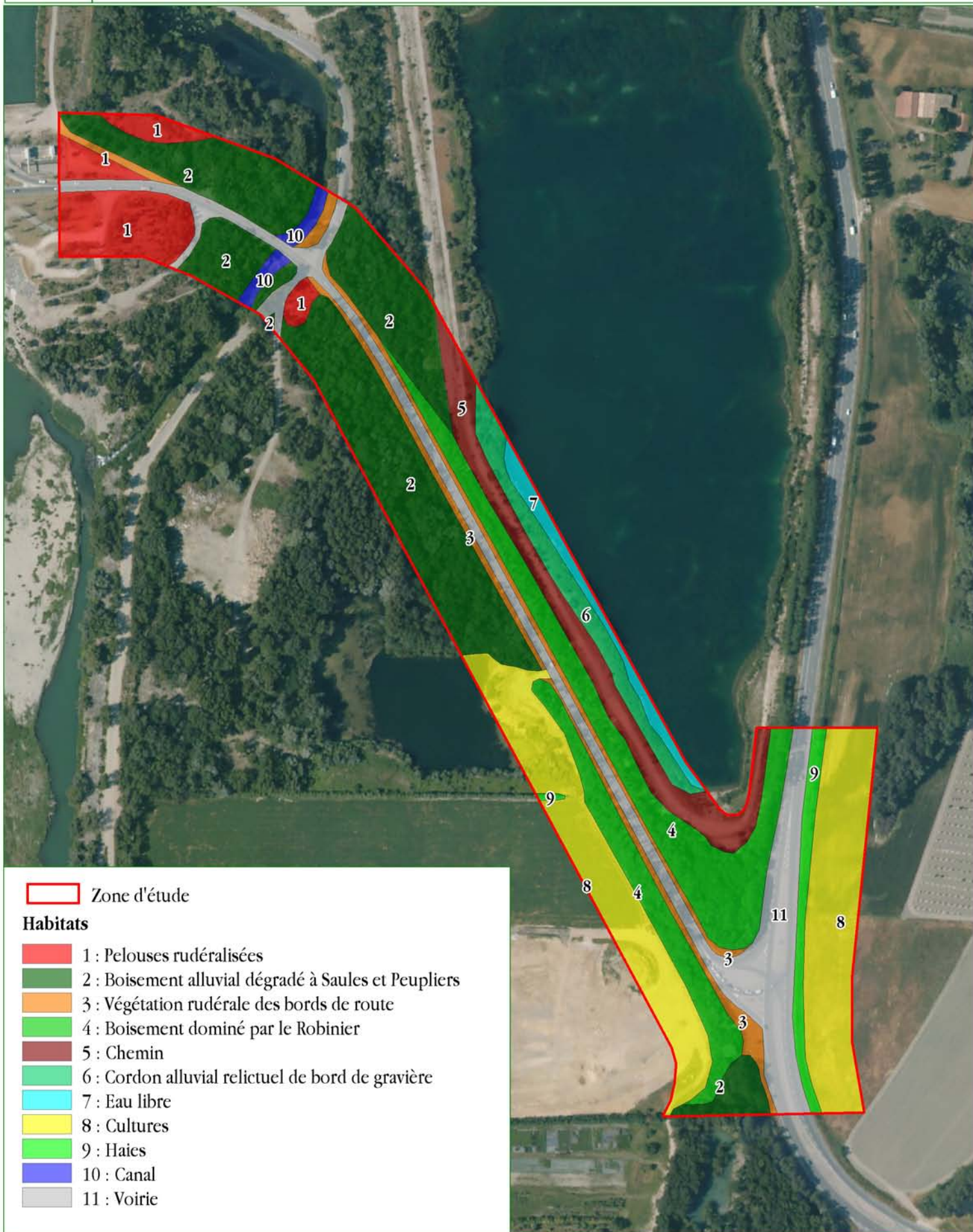
Les cultures annuelles occupent 2,1 hectares sur la zone d'étude, soit 19% de sa superficie totale. Les boisements alluviaux dégradés occupent également une superficie importante (2,9 hectares, soit 26 % de la zone d'étude), tout comme les boisements de robiniers (14,7%). Les voiries représentent également 13% de la superficie totale. Les autres habitats occupent des superficies beaucoup plus restreintes.

Tous les habitats présents sont particulièrement dégradés et rudéralisés.

Dénomination de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code Natura 2000	Superficie (ha)	Pourcentage
Pelouses rudéralisées	87.2 X 34.12	-	0,7	6,5%
Boisement alluvial dégradé à Saules et Peupliers	44.41 X 87.2	-	2,9	26,2%
Végétation rudérale des bords de route	38.13 X 87.2	-	0,5	5,0%
Boisement dominé par le Robinier	83.324	-	1,6	14,7%
Chemin	-	-	0,8	7,0%
Cordon alluvial relictuel de bord de gravière	-	-	0,4	3,5%
Eau libre	22.13	-	0,2	1,9%
Cultures	82.11	-	2,1	19,2%
Haies	31.811	-	0,2	2,1%
Canal	-	-	0,1	0,9%
Voirie	-	-	1,4	13,0%



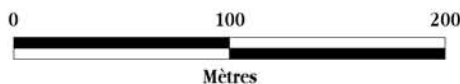
HABITATS NATURELS



Zone d'étude

Habitats

- 1 : Pelouses rudéralisées
- 2 : Boisement alluvial dégradé à Saules et Peupliers
- 3 : Végétation rudérale des bords de route
- 4 : Boisement dominé par le Robinier
- 5 : Chemin
- 6 : Cordon alluvial relictuel de bord de gravière
- 7 : Eau libre
- 8 : Cultures
- 9 : Haies
- 10 : Canal
- 11 : Voirie



6.1.1. CULTURES

x Cultures annuelles (CB 82.11)



Les cultures annuelles occupent 2,1 hectares sur la zone d'étude. En friche et inaccessibles lors de notre expertise, elles n'ont pas fait l'objet de relevés floristiques.

A priori, ces cultures annuelles n'abritent pas de sensibilités floristique importante.

6.1.2. BOISEMENTS

x Boisement alluvial dégradé à Saules et Peupliers (CB 44.41 x 87.2)



Ces boisements occupent 2,9 hectares sur la zone d'étude. Très dégradés et colonisés par des espèces envahissantes (Vigne vierge, Robinier, Vigne américaine), ils n'abritent que quelques espèces végétales sans enjeu.

FLORE OBSERVEE		
<i>Aristolochia clematitidis</i>	<i>Fraxinus angustifolia</i>	<i>Prunus mahaleb</i>
<i>Bryonia dioica</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Robinia pseudacacia</i>
<i>Clematis vitalba</i>	<i>Humulus lupulus</i>	<i>Rubus sp.</i>
<i>Cornus sanguinea</i>	<i>Parthenocissus inserta</i>	<i>Salix alba</i>
<i>Crataegus monogyna</i>	<i>Populus alba</i>	<i>Vitis sp.</i>
<i>Erigeron sumatrensis</i>	<i>Populus x canadensis</i>	

x Cordon alluvial relictuel (-)



Un cordon alluvial à Saule blanc et Peuplier est présent en bordure de la gravière et occupe 4000 m² environ. Les quelques espèces observées ne présentaient aucun enjeu de patrimonialité.

FLORE OBSERVEE

<i>Centaurea aspera</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Salix alba</i>
<i>Clematis vitalba</i>	<i>Populus x canadensis</i>	<i>Senecio inaequidens</i>
<i>Clinopodium vulgare</i>	<i>Rubus sp.</i>	<i>Xanthium sp.</i>

x Boisement dominé par le Robinier (CB 83.324)



Ce boisement s'étend de part et d'autre de la RD111A et occupe 1,6 hectare sur le site. De nombreuses espèces envahissantes sont présentes dans ce boisement qui n'abrite aucune espèce végétale à enjeu de patrimonialité.

FLORE OBSERVEE

<i>Asclepias cornuti</i>	<i>Euphorbia cyparissias</i>	<i>Parthenocissus inserta</i>
<i>Chondrilla juncea</i>	<i>Fraxinus angustifolia</i>	<i>Phytolacca americana</i>
<i>Dactylis glomerata</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Robinia pseudacacia</i>
<i>Daucus carota</i>	<i>Oenothera sp.</i>	

6.1.3. HAIES ET FRUTICÉES

x Haies mésophiles (CB 31.811)

Une haie mésophile est marginalement présente en limite de culture, ainsi qu'en bordure de la RN7. Ces deux haies étaient inaccessibles (dangerosité de la RN7) et n'ont pu être prospectées.

6.1.4. HABITATS AQUATIQUES

x Canal



Un canal traverse la zone d'étude. Ce canal (contre-canal de la digue) est envahi par la Jussie (*Ludwigia* sp.), et ne présentait sur ses berges que quelques espèces observables lors de notre expertise (*Phragmites communis* notamment).

x Eau libre

Un plan d'eau issu d'une ancienne gravière est en partie (2000 m²) présent sur la zone d'étude. Seules trois espèces aquatiques y ont été relevées, sans enjeu de patrimonialité.

FLORE OBSERVEE

Myriophyllum spicatum
Potamogeton lucens
Potamogeton natans

6.1.5. HABITATS RUDÉRAUX ET ANTHROPISÉS

x Végétation semi-naturelle de bord de route (CB 38.13 X 87.2)



Les bords de la RD111A sont occupés par une végétation prairiale rudéralisée. Aucune espèce végétale à enjeu n'a été relevée lors de notre expertise.

FLORE OBSERVEE		
<i>Achillea crithmifolia</i>	<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	<i>Plantago lanceolata</i>
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	<i>Eragrostis minor</i>	<i>Robinia pseudacacia</i>
<i>Aristolochia clematidis</i>	<i>Erigeron canadensis</i>	<i>Saponaria officinalis</i>
<i>Centaurea aspera</i>	<i>Erigeron sumatrensis</i>	<i>Sporobolus fertilis</i>
<i>Clinopodium vulgare</i>	<i>Euphorbia lathyris</i>	

x Pelouses rudéralisées



Plusieurs pelouses sèches rudéralisées, totalisant 7000 m², sont présentes sur la zone d'étude. Ces pelouses sont d'origine probablement anthropique (lors des aménagements relatifs au barrage) et ne sont donc pas d'intérêt communautaire. Les espèces observées lors de notre expertise ne présentent aucun enjeu de patrimonialité.

FLORE OBSERVEE		
<i>Achillea crithmifolia</i>	<i>Clinopodium nepeta</i>	<i>Populus x canadensis</i>
<i>Bothriochloa ischaemum</i>	<i>Cynodon dactylon</i>	<i>Robinia pseudacacia</i>
<i>Centaurea aspera</i>	<i>Echium vulgare</i>	<i>Setaria viridis</i>
<i>Centaurea paniculata</i>	<i>Euphorbia cyparissias</i>	<i>Verbascum sinuatum</i>
<i>Centaureum erythraea</i>	<i>Populus alba</i>	

x Chemins



Un chemin fait le tour du plan d'eau de loisir. Quelques espèces végétales sont observables dans et au bord de ce chemin. Ces espèces, rudérales pour la plupart, sont sans enjeu floristique.

FLORE OBSERVEE

<i>Ajuga chamaepitys</i>	<i>Euphorbia cyparissias</i>
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	<i>Plantago cynops</i>
<i>Echium vulgare</i>	<i>Robinia pseudacacia</i>
<i>Erigeron annuus</i>	<i>Setaria viridis</i>

x Voiries (CB 86.2)

La RD111A et la RN7 occupent 1,4 hectare sur la zone d'étude.

Les habitats de la zone d'étude, rudéralisés et dégradés, présentent un enjeu très faible.

6.2. FLORE

x Données bibliographiques

Nous avons consulté les données du Pôle d'Informations Flore et Habitats (PIFH) afin de déterminer les espèces remarquables (protégées ou à statut de conservation défavorable) présentes sur la commune d'Etoile-sur-Rhône. 493 espèces sont citées. Le niveau de connaissance est donc moyen sur la commune.

5 espèces patrimoniales sont mentionnées sur la commune d'Etoile-sur-Rhône dans la base de données du PIFH.

Espèce	Statut de protection	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Dernière année d'observation
<i>Galium glaucum</i>	-	-	NT	1965
<i>Inula helvetica</i>	PR RA	-	NT	1965
<i>Minuartia hybrida subsp. hybrida</i>	-	-	NT	1992
<i>Najas marina</i>	PR RA	-	LC	2009
<i>Thalictrum flavum</i>	-	-	NT	1999

PR RA : espèce protégée en Rhône-Alpes ; NT : espèce quasi-menacée selon la liste rouge ; LC : espèce à préoccupation mineure selon la liste rouge.

Parmi ces espèces, la Grande Naiade (*Najas marina*) et la Minuartie hybride (*Minuartia hybrida*) sont potentielles sur la zone d'étude. Les 3 autres espèces occupent des habitats absents de la zone d'étude (mégaphorbiaies, pelouses sèches).

x Observations de terrain et potentialités de la zone d'étude

Aucune espèce végétale protégée ou patrimoniale n'a été observée lors de nos prospections de terrain. Toutefois, la période de prospection n'était pas favorable à l'observation de telles espèces.

Les habitats de la zone d'étude sont favorables à la Grande Naiade (*Najas marina*) qui pourrait pousser dans la gravière en eau, et à la Minuartie hybride que l'on pourrait trouver dans les pelouses rudéralisées.

La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible vis-à-vis de la flore protégée et patrimoniale.

6.3. FAUNE

6.3.1. MAMMIFÈRES

x Données bibliographiques

19 espèces (hors chiroptères) sont citées sur la commune d'Etoile sur Rhône, selon la base de données Faune-Drôme. De plus, 13 espèces de chiroptères sont mentionnées dans la maille décakilométrique concernées, selon l'Atlas des chauves-souris de Rhône-Alpes.

Le niveau de connaissance sur les mammifères non chiroptères est bon sur la commune. Le niveau de connaissance sur les chiroptères est bon dans la maille décakilométrique.

Mammifères cités sur la commune (Faune-Drôme, LPO, 2016) ou dans la maille décakilométrique (Atlas des chiroptères de Rhône-Alpes)									
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES		Faune Drôme	Atlas chiroptères
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		NATIONALE	RHONE -ALPES		
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe		B3			LC	NT		
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen		B3			LC	LC		
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste					LC	LC		
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs					LC	LC		
<i>Microtus duodecimcostatus</i>	Campagnol provençal					LC	LC		
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	II,IV	B3		Art.2	LC	LC		
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen		B3			LC	LC		
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette		B3			LC	LC		
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux		B3		Art.2	LC	LC		
<i>Martes foina</i>	Fouine		B3			LC	LC		
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe		B3		Art.2	LC	NT		
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne					NT	VU		
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe		B3			LC	LC		
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	II	B2		Art.2	LC	CR		
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre					LC	LC		
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin						NA		
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué						NA		
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux					LC	LC		
<i>Mus musculus</i>	Souris grise						LC		
<i>Chiroptères</i>									
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	IV	B2	b2	Art.2	VU	EN		
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	IV	B2	b2	Art.2		LC		
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC		
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	IV	B2	b2	Art.2	NT	NT		
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	IV	B2	b2	Art.2	NT	NT		
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC		
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC		
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	II,IV	B2	b2	Art.2	LC	NT		
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC		
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC		
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	IV	B2	b2	Art.2	NT	NT		
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle soprane	IV	B2	b2	Art.2	LC	NT		
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC		

II (IV) : espèce inscrite à l'annexe II (IV) de la directive Habitats ; B2 (B3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; b2 : Espèce inscrite à l'annexe 2 de la convention de Bonn ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 2 de la liste des mammifères protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ; NT : espèce quasi-menacée dans la liste rouge ; VU : espèce vulnérable dans la liste rouge ; EN : espèce en danger dans la liste rouge ; CR : espèce en danger critique d'extinction selon la liste rouge.

16 de ces espèces (dont les 12 chiroptères) sont protégées ainsi que leurs habitats. Quelques-unes présentent des statuts de conservation défavorables en France ou en Rhône-Alpes, en particulier la Loutre et le Minioptère de Schreibers.

x Observations de terrain et potentialités de la zone d'étude

Aucun mammifère n'a été observé lors des expertises de terrain. La zone d'étude est globalement favorable aux espèces fréquentes (Chevreuil, Ecureuil, Hérisson, Sanglier, Lapin de garenne,...). Elle est probablement également fréquentée de manière occasionnelle par le Castor.

Les boisements sont très dégradés sur la zone d'étude et ne sont favorables qu'à quelques espèces très communes. Les potentialités globales pour les chiroptères sur la zone d'étude demeurent cependant faibles.

La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible pour les mammifères (non volants et chiroptères).

6.3.2. AVIFAUNE

x Données bibliographiques

77 espèces présentent un statut de reproduction « certain », « probable » ou « possible » sur la commune d'Etoile-sur-Rhône, d'après la base de données Faune-Drôme de la LPO. **Le niveau de connaissance global sur l'avifaune est donc moyen** (105 espèces maximum sont présentes par maille dans la Drôme). Parmi celles-ci, 59 sont protégées ainsi que leur habitat.

5 espèces sont inscrites à l'annexe 1 de la directive Oiseaux. De plus, le Bruant proyer, l'Hirondelle de rivage, la Huppe fasciée, la Rousserolle turdoïde et l'Hirondelle rustique sont en danger selon la liste rouge Rhône-Alpes. Le Moineau friquet est également considéré en danger en France selon la liste rouge. Enfin, 18 espèces sont également vulnérables en Rhône-Alpes ou en France.

Les autres espèces ne présentent pas de patrimonialité aussi marquée.

Oiseaux observés sur la commune (Faune Drôme, LPO, 2016)								
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES		Nidification
		DIR OISEAUX	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE ALPES	
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	OI	B2		Art 3	LC	NT	Certaine
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	OII/B	B3			NT	VU	Certaine
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	OI	B2		Art 3	NT	VU	Certaine
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi		B2		Art 3	LC	LC	Certaine
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	OII/A				LC	LC	Certaine
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		B2		Art 3	VU	LC	Certaine
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna		B2		Art 3	LC	VU	Certaine
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	OII/B			Art 3	LC	NT	Certaine
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte		B2		Art 3	LC	LC	Certaine
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	OII/B				LC	LC	Certaine
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	OII/B	B3	b2	Art 3	NA a		Certaine
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	OII/B				LC	LC	Certaine
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		B2	b2	Art 3	NT	LC	Certaine
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		B2		Art 3	LC	LC	Certaine
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette		B2		Art 3	LC	NT	Certaine
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	OII/A	B3	b2		LC	LC	Certaine
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	OII/B	B3			LC	LC	Certaine
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé		B3		Art 3	LC	LC	Certaine
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe		B2	b2	Art 3	LC	VU	Certaine
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		B3		Art 3	LC	LC	Certaine
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs		B2		Art 3	LC	LC	Certaine
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre		B2		Art 3	NT	VU	Certaine
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	OII/B	B3			LC	LC	Certaine
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		B3		Art 3	LC	LC	Certaine
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue		B2		Art 3	LC	LC	Certaine
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		B2		Art 3	LC	LC	Certaine
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	OI	B2	b2	Art 3	LC	LC	Certaine
<i>Picus viridis</i>	Pic vert		B2		Art 3	LC	LC	Certaine
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	OII/A				LC	LC	Certaine
<i>Poenicurus ocbrosus</i>	Rougequeue noir		B2		Art 3	LC	LC	Certaine
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		B2		Art 3	VU	LC	Certaine
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	OII/B	B3			VU	NT	Certaine
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		B2		Art 3	LC	LC	Probable
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti		B2		Art 3	NT	LC	Probable
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe		B2	b2	Art 3	LC	LC	Probable
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	OII/B				LC	LC	Probable
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpeur des jardins		B2		Art 3	LC	LC	Probable
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte		B2		Art 3	LC	LC	Probable
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe		B2		Art 3	LC	LC	Probable
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique				Art 3	LC	NT	Probable
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot		B2	b2	Art 3	LC	NT	Probable

Oiseaux observés sur la commune (Faune Drôme, LPO, 2016)								
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES		Nidification
		DIR OISEAUX	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE ALPES	
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		B2		Art 3	LC	LC	Probable
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		B2		Art 3	VU	LC	Probable
<i>Pica pica</i>	Pic bavarde					LC	NT	Probable
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	OII/B	B3			LC	VU	Probable
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		B3		Art 3	LC	LC	Probable
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle		B2		Art 3	LC	LC	Probable
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		B2		Art 3	LC	LC	Probable
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte		B2		Art 3	LC	NT	Probable
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	OII/B	B3			LC	LC	Probable
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe		B2		Art 3	VU	LC	Probable
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux		B2		Art 3	LC	LC	Possible
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer		B2		Art 3	LC	EN	Possible
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		B2	b2	Art 3	LC	NT	Possible
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	OII/B	B3	b2		LC	VU	Possible
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	OI	B2	b2	Art 3	LC	NT	Possible
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs		B2		Art 3	VU	LC	Possible
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers		B2		Art 3	LC	VU	Possible
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	OII/A	B3			LC		Possible
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau		B2	b2	Art 3	LC	LC	Possible
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette		B2		Art 3	LC	LC	Possible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	OII/B	B3			LC	LC	Possible
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage		B2		Art 3	LC	EN	Possible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		B2		Art 3	NT	EN	Possible
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée		B2		Art 3	LC	EN	Possible
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		B2		Art 3	VU	LC	Possible
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	OI	B2		Art 3	VU	VU	Possible
<i>Apus apus</i>	Martinet noir		B3		Art 3	NT	LC	Possible
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet		B3		Art 3	EN	VU	Possible
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	OII/A	B3			LC	RE	Possible
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	OII/A	B3			DD	RE	Possible
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli		B2		Art 3	LC	LC	Possible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc		B2		Art 3	LC	LC	Possible
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde		B2		Art 3	VU	EN	Possible
<i>Saxicola torquata</i>	Tarier pâtre		B2		Art 3	NT	LC	Possible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		B2		Art 3	LC	LC	Possible

OI : espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux ; B2 (B3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; b2 : Espèce inscrite à l'annexe 2 de la convention de Bonn ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 3 de la liste des oiseaux protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ; NT : espèce quasi-menacée dans la liste rouge ; VU : espèce vulnérable dans la liste rouge ; EN : espèce en danger dans la liste rouge.

x Observations de terrain et potentialités de la zone d'étude

9 espèces ont été observées ou entendues lors des expertises. La période de prospection n'était pas favorable à l'observation des oiseaux (et les conditions météorologiques étaient défavorables le jour de l'expertise faunistique).

Statuts de conservation et de protection des oiseaux observés (CESAME, 2016)							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES	
		DIR OISEAUX	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE ALPES
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	OII/B			Art 3	LC	NT
<i>Eritibacus rubecula</i>	Rougegorge familier		B2		Art 3	LC	LC
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	OII/B				LC	LC
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	OII/B	B3		Art 3	NT	LC
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue		B2		Art 3	LC	LC
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran		B3		Art 3	LC	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		B2		Art 3	LC	LC
<i>Pica pica</i>	Pic bavarde					LC	NT
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	OII/B	B3			LC	LC

B2 (B3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; b2 : Espèce inscrite à l'annexe 2 de la convention de Bonn ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 3 de la liste des oiseaux protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ; NT : espèce quasi-menacée dans la liste rouge.

La zone d'étude abrite probablement d'autres espèces communes, et peut abriter quelques espèces plus patrimoniales au niveau des boisements notamment.

L'enjeu global potentiel pour l'avifaune est donc modéré.

La zone d'étude présente un enjeu modéré vis-à-vis de l'avifaune.

6.3.3. AMPHIBIENS ET REPTILES

x Données bibliographiques

• Amphibiens

Sept amphibiens sont présents sur le territoire de la commune ainsi que dans la maille concernée selon la base de données Faune-Drôme de la LPO et l'Atlas des amphibiens et reptiles de Rhône-Alpes. Le niveau de connaissance sur les amphibiens est globalement bon sur cette commune.

Amphibiens cités sur la commune ou dans la maille décakilométrique (Faune-Drôme, LPO, 2016 ; Atlas des amphibiens et reptiles de Rhône-Alpes, 2015)									
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES		Faune Drôme	Atlas
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE ALPES 2015		
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	IV	B2		Art.2	LC	NT		
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	IV	B2		Art.2	LC	LC		
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse		B3		Art.3	LC	NA		
<i>Pelophylax kl. Esculenta</i>	Grenouille verte		B3		Art.5	NT	DD		
<i>Pelodytes punctatus</i>	Péloodyte ponctué		B3		Art.3	LC	NT		
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	IV	B2		Art.2	NT	EN		
<i>Lissotriton belveticus</i>	Triton palmé		B3		Art.3	LC	LC		

IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats ; B2 (3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; Art.2 : espèce inscrite à l'article 2 de la liste des amphibiens protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 3 de la liste des amphibiens protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ; NT : espèce quasi-menacée dans la liste rouge ; EN : espèce en danger selon la liste rouge.

La Grenouille agile, le Triton ponctué et le Crapaud calamite sont protégés avec leurs habitats tandis que la protection des autres espèces ne concerne que les individus (à l'exception de la Grenouille verte qui est uniquement réglementée). Le Triton crêté et la Grenouille agile sont quasi-menacés en France. Le Triton crêté est également en danger en Rhône-Alpes, tandis que la Crapaud calamite et le Péloodyte ponctué sont quasi-menacés en Rhône-Alpes.

• Reptiles

5 espèces de Reptiles sont mentionnées sur la commune d'Etoile-sur-Rhône. Le niveau de connaissance sur les reptiles est donc moyen.

Reptiles cités sur la commune ou dans la maille décakilométrique (Faune-Drôme, LPO, 2016 ; Atlas des amphibiens et reptiles de Rhône-Alpes, 2015)									
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES		Faune Drôme	Atlas
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE ALPES 2015		
<i>Hierobis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	IV	B2		Art.2	LC	LC		
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV	B2		Art.2	LC	LC		
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert				Art.2	LC	LC		
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Mauritanie		B3		Art.3	LC	NA		
<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride						NA		

IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats ; B2 (B3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; Art.2 : espèce inscrite à l'article 2 de la liste des reptiles protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 3 de la liste des reptiles protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ;

3 de ces espèces sont protégées ainsi que leur habitat (seuls les individus de Tarente de Maurétanie sont protégés). La Tortue de Floride est une espèce envahissante.

x Observations de terrain et potentialités de la zone d'étude

Aucun amphibien n'a été observé sur la zone d'étude. La date de prospection tardive n'était cependant pas favorable à l'observation de ce groupe. Le canal en eau et la gravière associées aux boisements sont cependant favorables à ce groupe, notamment aux Grenouilles agile et verte. Le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué sont également potentiels sur les zones ouvertes de la zone d'étude.

Ces espèces sont toutefois courantes dans la Drôme et ne présentent qu'un faible enjeu.

Aucun reptile n'a été observé lors des expertises. La zone d'étude et ses abords immédiats sont cependant favorables à quelques espèces courantes de reptiles (Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre à collier, Couleuvre d'Esculape, Couleuvre verte et jaune,...).

La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible pour les reptiles.

La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible pour les amphibiens et les reptiles.

6.3.4. INSECTES

x Données bibliographiques

• Odonates

26 espèces d'odonates sont citées dans la base de données Faune-Drôme sur la commune d'Etoile-sur-Rhône. Le niveau de connaissance sur les odonates est **bon** sur la commune

Parmi ces espèces, l'Agriion de Mercure est protégé et inscrit à l'annexe II de la directive Habitats.

Odonates cités sur la commune dans la bibliographie (Faune-Drôme, LPO, 2016)								
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	Listes rouges		
		Dir habitats	Berne	Bonn		Nationale	Rhône-Alpes	LR EU27
<i>Aeshna affinis</i>	L'Aeschne affine					LC	LC	LC
<i>Aeshna mixta</i>	L'Aeschne mixte					LC	-	LC
<i>Anax imperator</i>	L'Anax empereur					LC	LC	LC
<i>Calopteryx baemorrhoidalis</i>	Le Caloptéryx hémorroïdal					LC	LC	LC
<i>Calopteryx splendens splendens</i>	Le Caloptéryx éclatant					LC	LC	LC
<i>Calopteryx virgo virgo</i>	Le Caloptéryx vierge					LC	LC	LC
<i>Ceragrion tenellum</i>	L'Agriion délicat					LC	LC	LC
<i>Chalcolestes viridis</i>	Le Leste vert					LC	LC	LC
<i>Coenagrion mercuriale</i>	L'Agriion de Mercure	II	B2		Art.3	LC	LC	NT
<i>Coenagrion puella</i>	L'Agriion jouvencelle					LC	LC	LC
<i>Cordulegaster boltonii boltonii</i>	Le Cordulégastré annelé					LC	-	LC
<i>Crocothemis erythraea</i>	Le Crocothémis écarlate					LC	LC	LC
<i>Enallagma cyathigerum</i>	L'Agriion porte-coupes					LC	LC	LC
<i>Erythromma lindenii</i>	L'Agriion de Vander Linden					LC	LC	LC
<i>Ischnura elegans</i>	L'Agriion élégant					LC	LC	LC
<i>Libellula depressa</i>	La Libellule déprimée					LC	LC	LC
<i>Libellula fulva</i>	La Libellule fauve					LC	LC	LC
<i>Onycbogomphus forcipatus forcipatus</i>	Le Gomphe à pinces septentrional					LC	LC	LC
<i>Orithetrum brunneum</i>	L'Orthétrum brun					LC	LC	LC
<i>Orithetrum cancellatum</i>	L'Orthétrum réticulé					LC	LC	LC
<i>Orithetrum coerulescens coerulescens</i>	L'Orthétrum bleuisant					LC	LC	LC
<i>Platycnemis pennipes</i>	L'Agriion à large pattes					LC	LC	LC
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	La Petite nymphe au corps de feu					LC	LC	LC
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Le Sympétrum de Fonscolombe					LC	LC	LC
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Le Sympétrum rouge sang					LC	LC	LC
<i>Sympetrum striolatum</i>	Le Sympétrum fascié					LC	LC	LC

II : espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats ; B2 : espèce inscrite à l'annexe 2 de la convention de Berne ; Art. 2 : espèce protégée en France métropolitaine (protection des individus et de ses habitats) ; Art. 3 : espèce protégée en France métropolitaine (protection des individus) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ; NT : espèce quasi-menacée selon la liste rouge ; VU : espèce vulnérable selon la liste rouge

• Lépidoptères

38 espèces de papillons diurnes sont citées sur la commune étudiée selon la base de données Faune-Drôme de la LPO. Le niveau de connaissance est **bon sur cette commune**.

Toutes ces espèces sont communes et sans enjeu.

Lépidoptères cités sur la commune dans la bibliographie (Faune-Drôme, LPO, 2016)						
NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		NATIONALE
<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle					LC
<i>Plebeius argus</i>	Azuré de Ajonc					LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane					LC
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns					LC
<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue					LC
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame					LC
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail					LC
<i>Lycæna phlaeas</i>	Cuivré commun					LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil					LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun					LC
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé					LC
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré					LC
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé					LC
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de la mauve					LC
<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de la Mauve					LC
<i>Papilio machaon</i>	Machaon					LC
<i>Pontia daplidice</i>	Marbré de vert					LC
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère					LC
<i>Melitæa phoebe</i>	Mélictée des centaures					LC
<i>Melitæa athalia</i>	Mélictée des Mélampyres					LC
<i>Melitæa cinxia</i>	Mélictée du plantain					LC
<i>Melitæa didyma</i>	Mélictée orangée					LC
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil					LC
<i>Plebejys argus</i>	Petit Argus					LC
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant					LC
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue					LC
<i>Boloria dia</i>	Petite violette					LC
<i>Pieris mannii</i>	Piérade de l'Ibérie					LC
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la moutarde					LC
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave					LC
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou					LC
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet					LC
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable					LC
<i>Colias crocea</i>	Souci					LC
<i>Colias hyale</i>	Soufré					LC
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine					LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis					LC
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain					LC

LC : espèce à faible risque dans la liste rouge

x Observations de terrain

• Lépidoptères

Aucun lépidoptère n'a été observé lors des expertises de terrain. Les dates de prospection tardives n'étaient cependant pas favorables à l'observation de ce groupe.

La zone d'étude abrite vraisemblablement des espèces communes et sans enjeu mais n'est pas favorable aux espèces patrimoniales.

La zone d'étude présente un enjeu potentiel très faible vis-à-vis des lépidoptères.

- **Odonates**

Aucun odonate n'a été observé lors des expertises de terrain. La date de prospection très tardive n'était cependant pas favorable à l'observation de ce groupe. Le canal présent sur la zone d'étude est favorable à l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), **espèce d'intérêt communautaire protégée en France métropolitaine**. Cette espèce est assez courante dans la Drôme. D'autres espèces communes fréquentent probablement la zone d'étude.

- **Autres groupes**

La zone d'étude présente quelques arbres morts dans les boisement et est donc favorable au Lucane cerf-volant. Quoique d'intérêt communautaire, cette espèce est cependant assez fréquente. La zone d'étude n'est pas favorable aux autres espèces patrimoniales de coléoptères saproxyliques.

La zone d'étude présente un enjeu potentiel modéré vis-à-vis des odonates et faible vis-à-vis des lépidoptères et coléoptères saproxyliques.

6.4. ZONES HUMIDES, FAUNE PISCICOLE ET ASTACICOLE

6.4.1. ZONES HUMIDES

La zone d'étude est en partie située dans une zone humide inventoriée lors de l'inventaire départemental des zones humides de la Drôme, réalisé par le CEN Rhône-Alpes.

Les boisements alluviaux dégradés (CB 44.12) sont des habitats humides (H) selon les arrêtés de 2008 et 2009. Cet habitat totalise 2,9 hectares sur la zone d'étude.

Les cultures sont également des habitats humide pro parte (« p »). Cette classification « p » signifie qu'il est nécessaire de faire appel à d'autres critères qui n'ont pas été examinés ici (pédologique et floristique) pour établir ou non le caractère humide de l'habitat.

La zone d'étude présente donc un enjeu fort vis-à-vis des zones humides.

6.4.2. FAUNE PISCICOLE ET ASTACICOLE

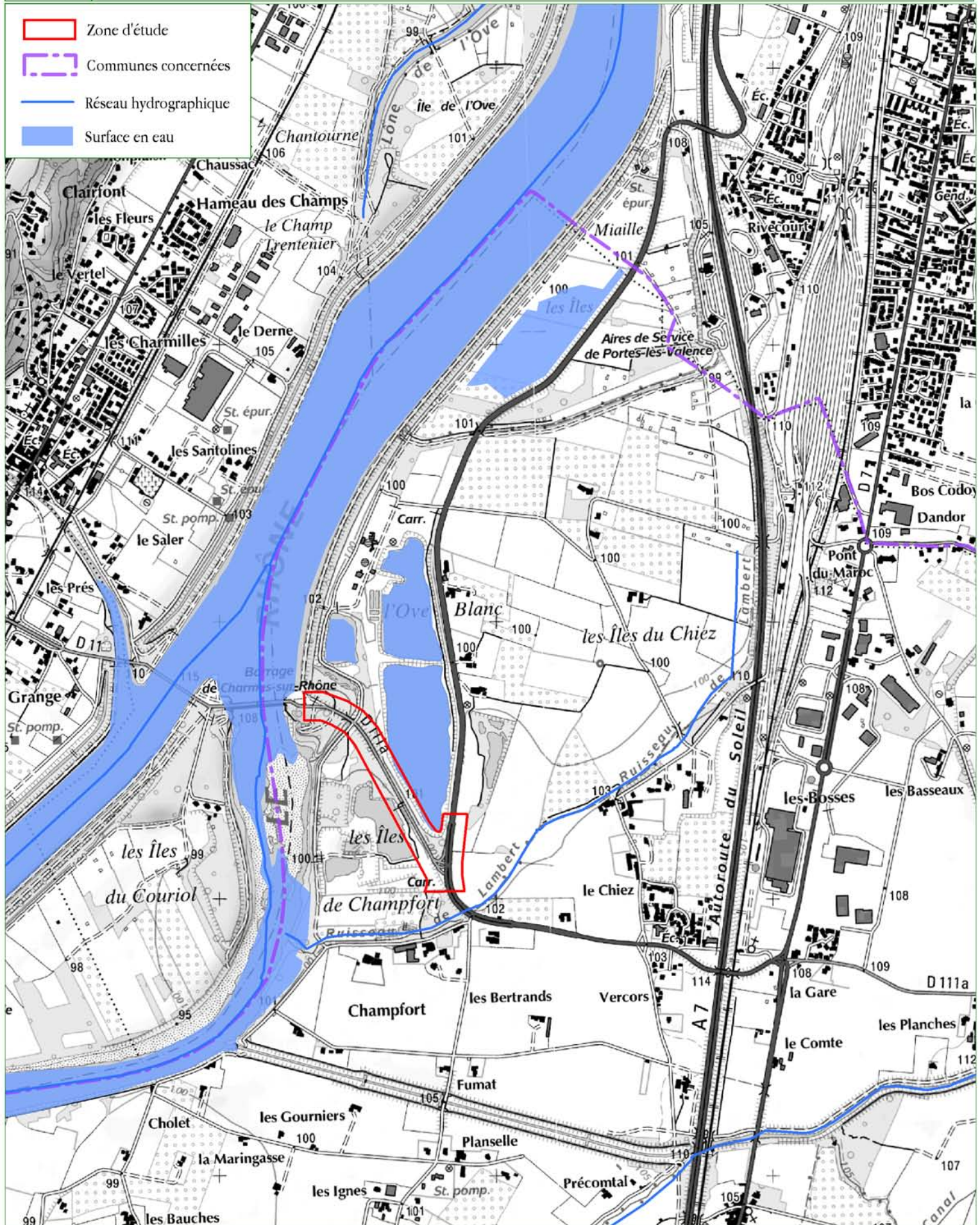
La zone d'étude est située dans le bassin versant du Rhône. Toutefois, seul un petit canal est présent sur la zone d'étude. La faune piscicole et astacicole de ce canal n'est pas connue. Le site n'est cependant pas favorable à l'écrevisse à pattes blanches et l'enjeu vis-à-vis de la faune astacicole est donc très faible.

La zone d'étude présente un enjeu potentiel fort vis-à-vis des zones humides.

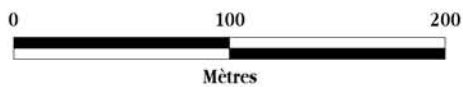
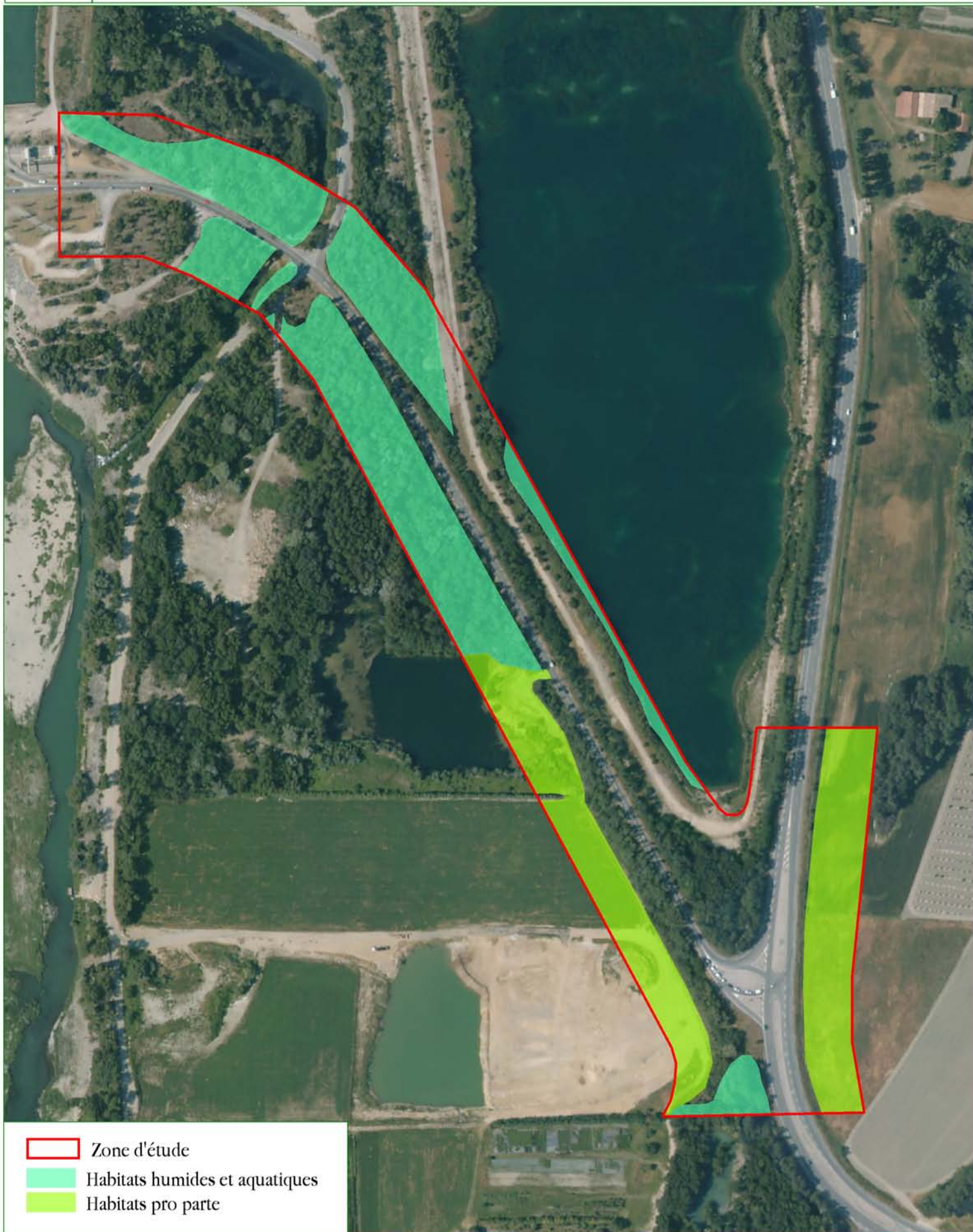
La zone d'étude comprend un petit canal dont la faune piscicole et astacicole est inconnue.

CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

- Zone d'étude
- Communes concernées
- Réseau hydrographique
- Surface en eau



ZONES HUMIDES INVENTORIÉES



6.5. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES LOCALES

Les continuités écologiques sont probablement limitées sur la zone d'étude, notamment du fait de la route qui génère probablement des collisions régulières (vitesse élevée des véhicules et circulation dense).

Les continuités écologiques locales présentent un enjeu faible sur la zone d'étude.

7. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS DE LA ZONE D'ÉTUDE

Les enjeux présentés sont potentiels ; ils s'appuient à la fois sur les observations effectuées lors des expertises, et sur les espèces connues sur les communes, et susceptibles de fréquenter la zone d'étude au vu des habitats qu'elle recèle.

7.1. HABITATS NATURELS

Les habitats naturels présents sur la zone d'étude sont très dégradés et ne présentent qu'un très faible enjeu.

La zone d'étude présente des habitats naturels à enjeu très faible.

7.2. ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur la zone d'étude. Les habitats ne sont pas favorables aux espèces patrimoniales et protégées, à l'exception éventuelle de la grande Naiade qui pourrait être trouvée dans le plan d'eau, marginalement situé dans la zone d'étude.

Concernant les groupes faunistiques, l'enjeu potentiel pour les lépidoptères, les amphibiens, les reptiles et les mammifères est faible. La zone d'étude présente toutefois un enjeu potentiel modéré vis à vis des odonates (présence potentielle d'Agrion de Mercure) et de l'avifaune. Cet enjeu est localisé au canal présent sur la zone d'étude pour les odonates et aux boisements pour l'avifaune.

L'enjeu vis-à-vis de la faune piscicole du site n'est pas connu. Celui vis-à-vis de la faune astacicole est nul.

7.3. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

La zone d'étude présente un enjeu faible en ce qui concerne les continuités écologiques locales.

7.4. ENJEUX DE LA ZONE D'ÉTUDE


La zone d'étude présente globalement des enjeux faibles mais certains secteurs (boisements, canal) revêtent des enjeux modérés. Les cartes ci-après synthétisent les enjeux sur l'ensemble du linéaire étudié.

Les zones à enjeu potentiel modéré sont liées aux boisements et au canal favorable à l'Agrion de Mercure.


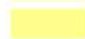

Des inventaires complémentaires (à une période de l'année favorable) seront cependant nécessaires pour une évaluation plus précise de ces enjeux potentiels.

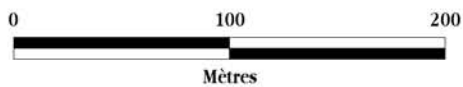
ENJEUX ÉCOLOGIQUES



 Zone d'étude

Enjeux

-  Très faible
-  Faible
-  Modéré



8. PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

En l'absence de projet (étude d'itinéraire), nous présentons ci-après des préconisations générales quant aux points à prendre en considération dans la suite des études.

x Inventaires complémentaires

Des inventaires complémentaires seront nécessaires, une fois le type d'aménagement envisagé déterminé, afin de préciser le peuplement faunistique et floristique des abords de la RD111A.

Tous les groupes floristiques et faunistiques (en particulier les insectes et l'avifaune) devront également faire l'objet d'une caractérisation de leur peuplement, notamment en cas d'étude d'impact. Ces inventaires seront plus poussés sur les insectes et les oiseaux du fait des enjeux modérés présentés par ces groupes.

x Période de travaux

D'une manière générale, afin de limiter le risque de dérangement ou destruction de faune (avifaune des milieux ouverts ou des haies), il sera préférable de réaliser les travaux, une fois le projet défini, entre fin août et mi-mars, et les éventuels arrachages de haies et d'arbres seront réalisés entre fin août et octobre.

Cette mesure d'atténuation permettra de réduire au minimum les risques de destruction d'espèces protégées et donc de nécessité de réalisation d'un dossier de demande de dérogation.

Le projet envisagé devra prendre en compte les sensibilités observées ou potentielles sur la zone d'étude. Des inventaires complémentaires devront être réalisés une fois les aménagements envisagés identifiés.

9. CONCLUSIONS

Le tableau ci-dessous synthétise les enjeux prévisibles du projet :

	Enjeux	Impacts prévisibles potentiels du projet	Prospections complémentaires	Démarche réglementaire
Espaces naturels répertoriés				
Site Natura 2000	Zone d'étude située hors de tout site Natura 2000; lien fonctionnel non significatif avec le SIC le plus proche	Non significatif	Aucune	Evaluation préliminaire des incidences
ZNIEFF	Zone d'étude en partie dans une ZNIEFF 1, ZNIEFFS proches présentant les mêmes habitats	Nul	Aucune	Aucune
Continuités écologiques régionales	Espaces à perméabilité moyenne ; présence de plusieurs corridors régionaux à proximité immédiate	Non significatif	Aucune	Nécessité de prise en compte du SRCE dans la réalisation du projet
Habitats naturels, flore et faune				
Habitats naturels	Habitats globalement courants et dégradés	Globalement faibles	Inventaires floristiques complémentaires pour déterminer la présence ou l'absence d'espèces protégées (tardives et précoces) Inventaires complémentaires pour évaluer la présence des espèces patrimoniales potentielles	Dossier d'étude d'impact ; Demande de dérogation espèces protégées si <u>demande des services de l'Etat</u> , en fonction des projets envisagés
Flore	Faibles potentialités pour quelques espèces protégées	A évaluer après inventaires complémentaires		
Avifaune	Quelques potentialités pour l'avifaune patrimoniale	A évaluer après inventaires complémentaires ; probablement faible		
Mammifères	Boisements peu favorables aux chiroptères ; potentialités pour la faune commune	A évaluer après inventaires complémentaires		
Amphibiens	Aucun amphibien observé ; quelques potentialités au niveau du canal	A évaluer après inventaires complémentaires		
Reptiles	Potentialités pour les espèces communes de reptiles	A évaluer après inventaires complémentaires		
Insectes	Potentialités pour l'agrion de Mercure (odonate) et pour le Lucane (coléoptère)	A évaluer après inventaires complémentaires		
Continuités écologiques locales	Pas de continuités bien définies, mais habitats exploités par la faune commune ; route probablement génératrice de collisions	A évaluer après inventaires complémentaires		
Cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides				
Cours d'eau - faune astacicole et piscicole	Un canal dont la composition n'est pas connue	Nul	Aucune	Dossier Loi sur l'eau si demande des services de l'Etat
Zones humides	Boisements alluviaux humides : 3 ha	A évaluer	Délimitation pédologique sous emprise du projet pour les habitats humides pro parte	

	Nul
	Très faible
	Faible
	Modéré
	Fort

Les enjeux potentiels de conservation des espèces et des habitats sur la zone d'étude sont globalement faibles à modérés, bien que les habitats restent globalement courants et à enjeu faible. Un enjeu fort relatif aux zones humides est cependant présent. Des inventaires complémentaires réalisés en période favorable seront nécessaires afin de préciser ces enjeux, une fois qu'un projet plus précis aura été élaboré.

10. ANNEXES

x Bibliographie consultée

- ACEMAV Coll., DUGUET R. & MELKI F. ed., 2003. - Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, Editions Biotope, Mèze, 480 p.
- ARTHUR L & LEMAIRE M, 2009. - Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris, 544 p.
- CBNMC & CBN Alpin (coords.), 2014 – Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes.
- CENTRE ORNITHOLOGIQUE RHONE-ALPES, 2002 - Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes, Atlas préliminaire. Le Bièvre, hors-série n°1, 146 p.
- CENTRE ORNITHOLOGIQUE RHONE-ALPES, 2002 – Atlas des chiroptères de Rhône-Alpes. Le Bièvre, hors-série n°2, 134 p.
- DELIRY C. (coord.), 2008. - Atlas illustré des libellules de la région Rhône-Alpes. Dir. Du groupe *Sympetrum* et Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble, éd. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 408 p.
- De THIERSANT M.-P. & DELIRY C. (coords.), 2008 – Liste rouge des vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes – CORA Faune Sauvage, région Rhône-Alpes, 263 p.
- GARRAUD L., 2003 – Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique. CBN Alpin de Gap-Charance, 925 p.
- GRAND D. & BOUDOT J.-P., 2006 – Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze (collection Parthénope), 480 p.
- GROUPE CHIROPTERES DE LA LPO RHÔNE-ALPES, 2014 – Les chauves-souris de Rhône-Alpes. LPO Rhône-Alpes, Lyon, 480 p.
- GUYETAN R., 1997. - Les Amphibiens de France. Revue française d'aquariologie. Supplément aux n°1 et 2, 62 p.
- LAFRANCHIS T., 2000 – Les papillons de jour de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 448 p.
- LESCURE J. & MASSARY de J.-C. (coords.), 2012 – Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 272 p.
- UICN France, MNHN & SHF (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 800.4 ko)
- UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 938 ko)
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 958.4 ko)

UICN France, MNHN, SFI & ONEMA (2010). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 1.1 Mo)

UICN France, MNHN, FCBN & SFO (2010). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Orchidées de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 918 ko)

UICN France, FCBN & MNHN (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique.

UICN France, MNHN, Opie & SEF (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Dossier électronique.

VACHER J.P. & GENIEZ M. (Coords), 2010. - Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénopé), Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris, 544 p.

Sites Internet

Pole d'Information Flore-Habitats, Observatoire de la Biodiversité en Rhône-Alpes : <http://www.pifh.fr>

Conservatoire Botanique National Alpin : www.cbn-alpin.fr

le Monde des Insectes : <http://www.insecte.org>

Inventaire National du Patrimoine Naturel : <http://inpn.mnhn.fr>

Faune Drôme (Base de données de la LPO Drôme) : <http://www.faune-drome.org/>

Tela-Botanica, le réseau de la botanique francophone : www.tela-botanica.org

DREAL Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

Société Française d'Odonatologie : www.libellules.org

x Fiches Znieff



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 26010018

Ancien N° régional :

Lône de l'Ove

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 80,51 ha

Ardèche CHARMES-SUR-RHONE, SOYONS

Niveau de connaissance

Milieux naturels	1	Amphibiens	1	Reptiles	1	Coléoptères	0
		Mammifères	1			Libellules	2
Végétaux supérieurs	0	Oiseaux	1	Crustacés	0	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	1	Mollusques	0	Papillons	1

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 5

Description et intérêt du site

L'île Brégard et l'île de l'Ove ont un grand intérêt pour les oiseaux forestiers : Troglodyte mignon, Grimpereau des jardins... Plusieurs espèces de rapaces diurnes (Milan noir, Buse variable, Epervier d'Europe) profitent des grands arbres pour nicher. Certains sites, peu accessibles, se montrent favorables à la nidification des ardéidés (hérons). L'ensemble formé par la "lône" (anciens bras du fleuve, parfois restés en connexion avec ce dernier) de l'Ove et sa lône affluente abrite plusieurs espèces d'oiseaux d'eau (Poule d'eau, Martin-pêcheur d'Europe) ainsi que le Castor d'Europe et malheureusement le Ragondin. Le peuplement de libellules est riche ; une vingtaine d'espèces a été recensée, dont certaines rares sur la chute de Beauchastel : Agrion porte-coupe, Anax napolitain et Sympétrum à nervures rouges. La lône de l'Ove est considérée par le schéma de vocation piscicole comme une frayère potentielle à brochet. Par ailleurs, le contre-canal du Rhône au droit de ce secteur pourrait avoir un intérêt écologique. En effet, une dizaine d'espèces de libellules a été observée dont Agrion de Mercure et Cordulégastre annelé. Ces espèces, comme d'autres libellules, utilisent la végétation aquatique.

Milieus naturels

44.14 GALERIES MEDITERRANEENNES DE GRANDS SAULES

Faune vertébrée

Mammifères

Castor d'Europe *Castor fiber*

Oiseaux

Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*

Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*

Milan noir *Milvus migrans*

Flore

Pas de données disponibles

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

BAYLE B.

Inventaire des Orchidées d'Ardèche - Bilan provisoire fin 99

39 pages 1999 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

JULLIAN L.

La tourbière de Sagne-Redonde - plan de gestion

54 pages 2001 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

NETIEN G.

Flore lyonnaise

623 pages 1993 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

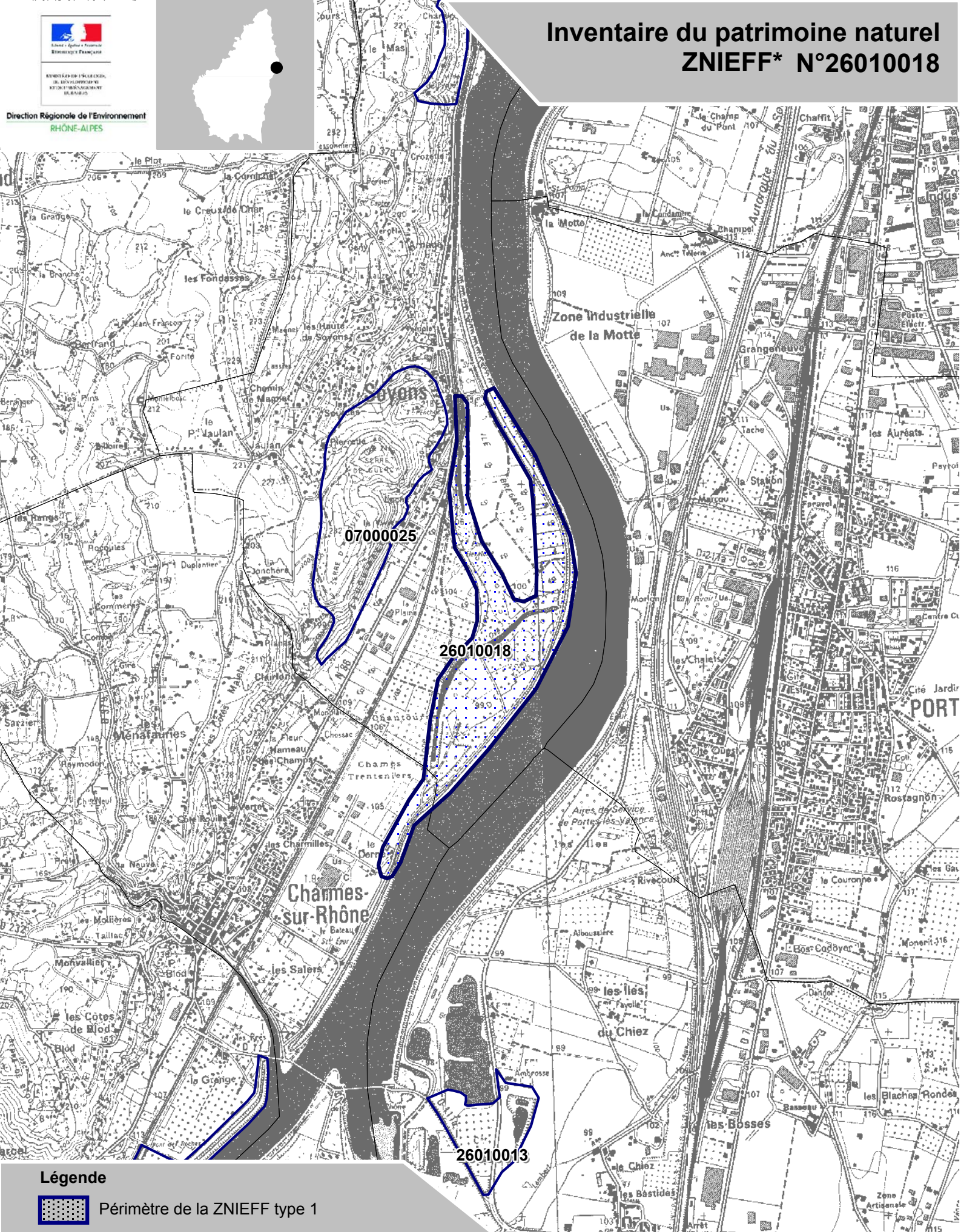


Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°26010018



Légende



Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Anancy



Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 26010013

Ancien N° régional :

Ile du Chiez, gravière de la ferme d'Ambrosse

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 19,44 ha

Drôme ETOILE-SUR-RHONE

Niveau de connaissance

Milieux naturels	0	Amphibiens	1	Reptiles	0	Coléoptères	0
		Mammifères	0			Libellules	0
Végétaux supérieurs	1	Oiseaux	3	Crustacés	0	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	0	Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 8

Description et intérêt du site

Cette petite zone est située dans la plaine rhodanienne, sur les bords de la RN 7 dans sa déviation de Portes-lès-Valence, à la hauteur du barrage de Charmes-sur-Rhône sur le Rhône. Elle est constituée par une ancienne gravière située au sud de la ferme d'Ambrosse, et se prolonge de l'autre côté de la route pour inclure les berges d'une grande gravière en eau. Elle présente un grand intérêt pour l'avifaune. Le Bihoreau gris et le Héron cendré ont établi une colonie mixte dans les arbres bordant l'eau. Le Milan noir construit son nid dans le haut des peupliers. Une petite colonie d'Hirondelle de rivage, l'une des rares colonies du département de la Drôme, est implantée dans les pentes sableuses d'un talus bordant la gravière. La Rémiz penduline, petit passereau au masque sombre proche des mésanges, est observée chaque année. Elle profite des tiges de massettes pour faire des haltes lors de ses passages migratoires.

Milieus naturels

Pas de données disponibles

Faune vertébrée

Oiseaux

Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>

Flore

Samole de Valerand *Samolus valerandi L.*

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

CORA

Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes

335 pages 2003 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

GARRAUD L.

Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique

925 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

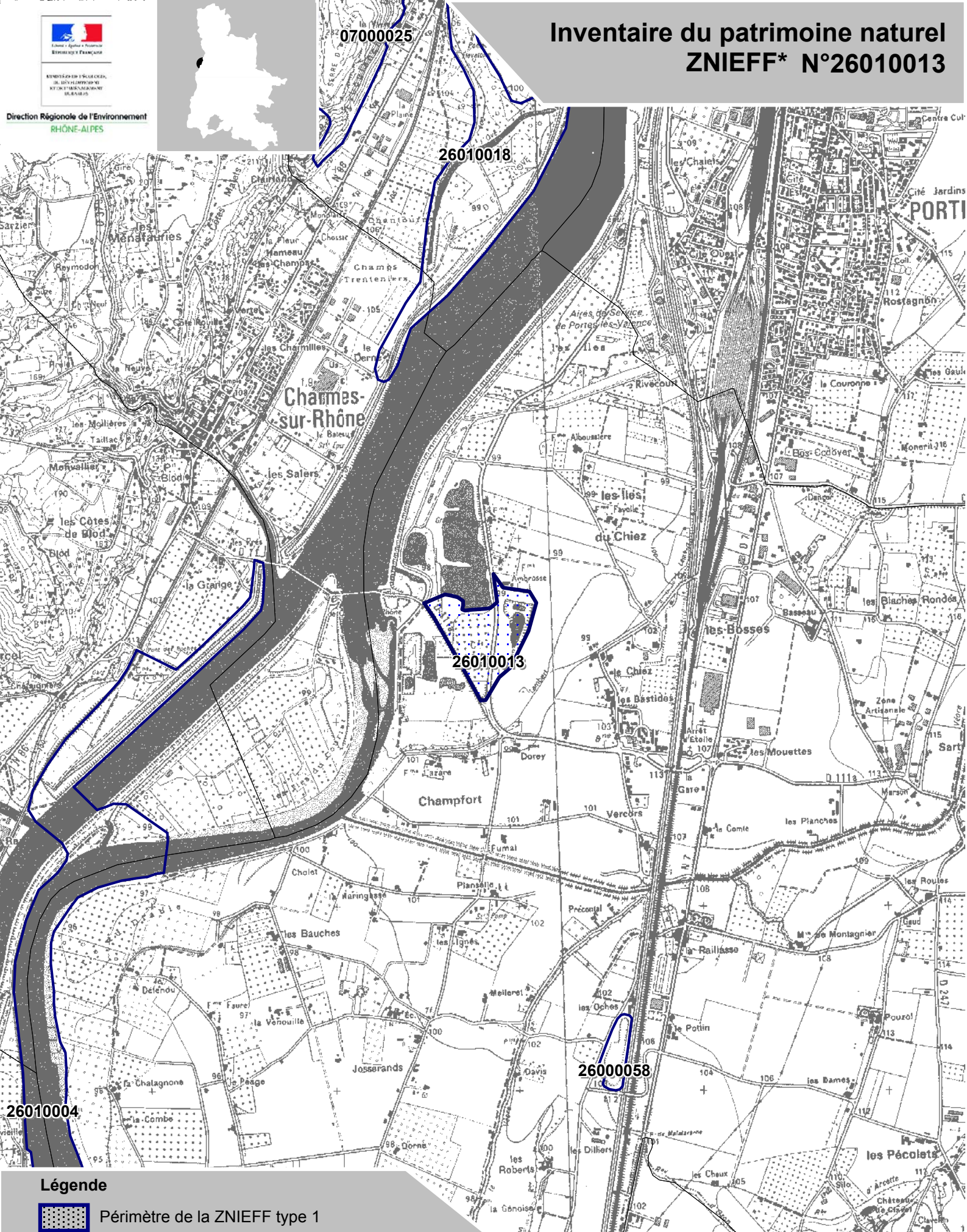


Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°26010013



Légende

 Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Anancy



Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 26010004

Ancien N° régional : 26604604

Vieux-Rhône d'Etoile et Ile des Petits-Robins

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 280,86 ha

Ardèche BEAUCHASTEL, SAINT-GEORGES-LES-BAINS

Drôme ETOILE-SUR-RHONE, LIVRON-SUR-DROME

Niveau de connaissance

Milieux naturels	2	Amphibiens	0	Reptiles	0	Coléoptères	0
		Mammifères	1			Libellules	2
Végétaux sucoérieurs	2	Oiseaux	2	Crustacés	0	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	2	Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 17

Description et intérêt du site

La zone naturelle délimitée s'étend sur les deux rives du Rhône court-circuité de Beauchastel. Les berges sont boisées de forêts naturelles de Saule blanc et Peuplier noir. Le fonctionnement hydraulique du site est fortement influencé par les aménagements du fleuve réalisés au dix-neuvième siècle, de type "Girardon" (digues immergées et casiers). Sur la rive gauche, la Lône des Petits Robins est alimentée par le Rhône et la Véore. Les boisements les plus intéressants se situent sur la rive gauche (saulaie à Saule blanc). L'île constitue un refuge pour les oiseaux nicheurs. Cette dernière est accessible seulement en bateau. La ripisylve (galerie forestière bordant les cours d'eau) abrite de nombreuses espèces de passereaux nicheurs, ainsi que des rapaces comme le Milan noir et le Faucon hobereau. Ce bois a été utilisé par la colonie de reproduction des Hérons bihoreau et des Aigrettes garzette pendant plusieurs années. Il reste aujourd'hui un site potentiel pour cette colonie qui se déplace au fil des ans sur les sites naturels de la basse vallée de la Drôme. Par temps de crue, la "Lône" (anciens bras du fleuve, parfois restés en connexion avec ce dernier) de Petits Robins est reliée au petit Rhône par un canal. Cette lône est une zone de fraie pour les poissons, notamment pour le Brochet. Outre son intérêt écologique, cette île et sa lône d'accompagnement composent un paysage devenu rare et typiquement rhodanien.

Milieus naturels

24.225	LITS DE GRAVIERS MEDITERRANEENS
44.14	GALERIES MEDITERRANEENNES DE GRANDS SAULES
44.3	AULNAIES-FRENAIES DES FLEUVES MEDIO-EUROPEENS

Flore

Najade marine	<i>Najas marina</i> L.
---------------	------------------------

Faune vertébrée

Mammifères

Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
-----------------	---------------------

Oiseaux

Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>

Poissons

Brochet	<i>Esox lucius</i>
Bouvière	<i>Rhodeus sericeus</i>

Faune invertébrée

Libellules

Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
Sympetrum piémont	<i>Sympetrum pedemontanum</i>

Bibliographie

AMBE

Reconstruction de la ligne A90 kV (exploitée en 63kV) Logis Neuf-Privas, impact sur l'avifaune et propositions de mesures de réduction d'impact.

60 pages 1995 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

BAYLE B.

Des nouvelles de l'Inventaire des Orchidées

33- pages 1999 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Inventaire des Orchidées d'Ardèche - Bilan provisoire fin 99

39 pages 1999 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

BILLARD R.

Les poissons d'eau douce des rivières de France : identification, inventaire et répartition des 83 espèces

192 pages 1997 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

DELIRY C., GRAND D. et al.

L'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) dans la Moyenne vallée du Rhône : mise en perspective des données par rapport à la région Rhône-Alpes

21 pages 1998 Consultable : CORA / FRAPNA Isère

GARRAUD L.

Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique

925 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

GRAND D.

Les libellules du Rhône

255 pages 2004 Consultable : Société Linnéenne de Lyon

HENRY C., AMOROS C.

La vallée du Rhône, étude préalable à la mise en place d'une gestion intégrée : diagnostic des potentialités évolutives, typologie et cartographie des lônes sur l'ensemble du Rhône, ch. Beauchastel : 1- atlas géographique

n.p. pages 1999 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

MICHELOT J.L.

Document d'objectifs Natura 2000 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage - état des lieux

29- pages 2002 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

SCAPPATICCI G.

Barlia robertiana, extension de l'aire en vallée du Rhône

13- pages 1999 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central



LEMINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU TERRITOIRE

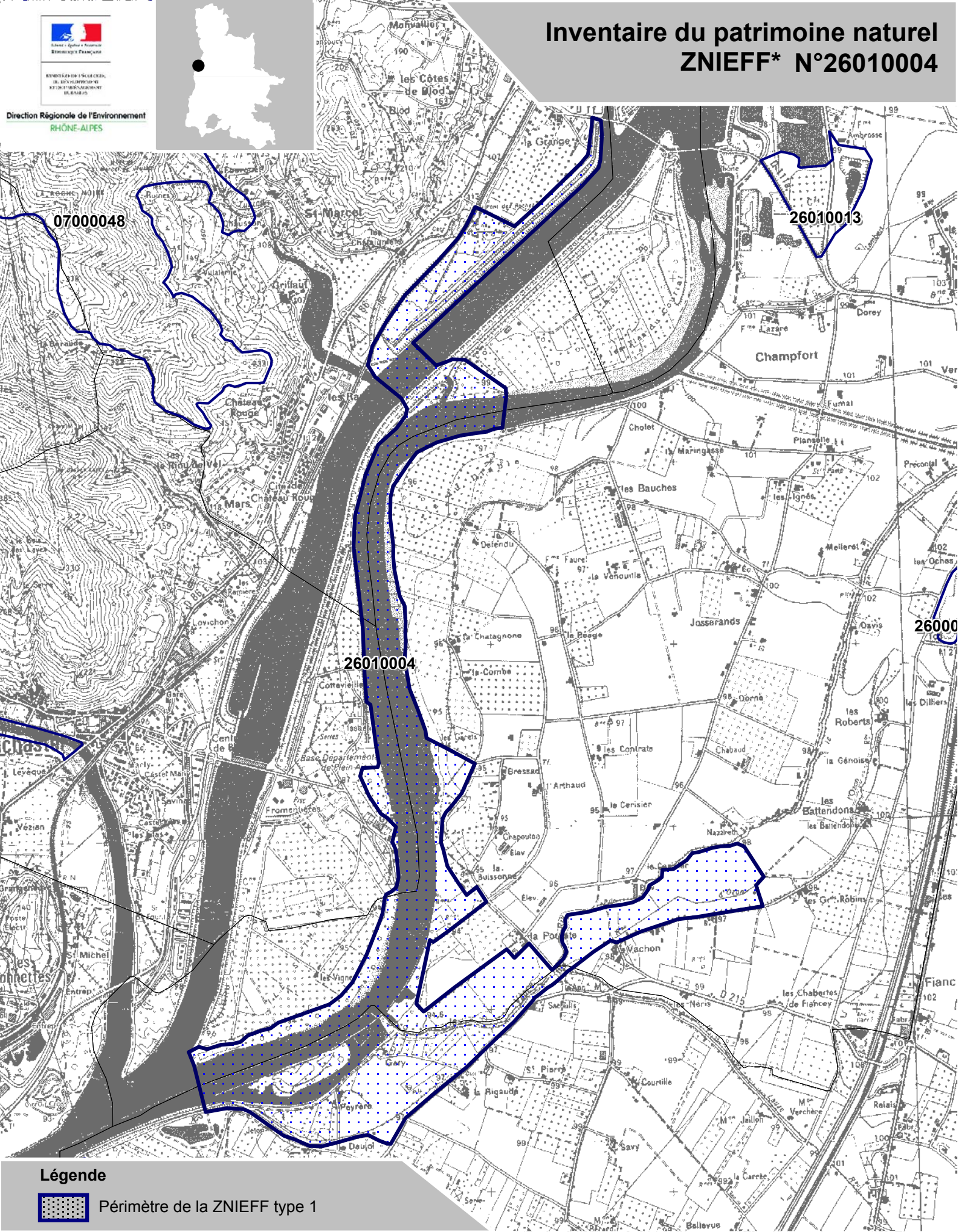
LEMINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE L'ÉNERGIE

LEMINISTRE DE LA PÊCHE, DE L'AQUICULTURE ET DE LA FAUCONNERIE

LEMINISTRE DE L'ÉNERGIE

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°26010004



Légende



Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Anancy



Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 26000058

Ancien N° régional :

Marais des Oches

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 4,43 ha

Drôme ETOILE-SUR-RHONE

Niveau de connaissance

Milieux naturels	1	Amphibiens	2	Reptiles	1	Coléoptères	0
		Mammifères	1			Libellules	1
Végétaux supérieurs	1	Oiseaux	1	Crustacés		Orthoptères	0
Mousses, lichens	1	Poissons		Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 1

Description et intérêt du site

Au sud de Valence, en bordure de l'autoroute, une ancienne carrière est aujourd'hui régulièrement en eau et accueille un rare amphibien qui trouve ici l'association de zones humides et d'abri forestier indispensable à son mode de vie. Pouvant mesurer plus de quinze centimètres de long, le Triton crêté est le plus grand triton de France. Il rejoint l'eau uniquement pour s'y reproduire, et le reste de l'année, vit caché dans les bois environnants l'étang, sous des souches, des mousses ou tout autre abri. Au printemps, le mâle revêt son habit nuptial : une belle crête le long du crâne et de la queue. Les œufs sont pondus un à un dans les plantes aquatiques ; la femelle replie ensuite chaque feuille sous laquelle elle a pondu un œuf. A cause des menaces pesant sur les zones humides (drainage, mise en culture, pollution...), ses populations sont en forte régression au niveau européen.

Milieux naturels

Pas de données disponibles

Faune vertébrée

Amphibiens

Triton crêté

Triturus cristatus

Flore

Pas de données disponibles

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

CORA

Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : atlas préliminaire, hors série n°1

146 pages 2002 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

GARRAUD L.

Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique

925 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

JACOB L.

Propositions de gestion de zones humides favorables à deux amphibiens menacés : le Sonneur à ventre jaune et le triton crêté

16 pages 1999 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

PERRET N.

Dynamique de population en habitat fragmenté chez deux espèces d'Amphibiens Urodèles (Triturus alpestris et T. cristatus)

102 pages 2000 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes



Liberté - Égalité - Fraternité

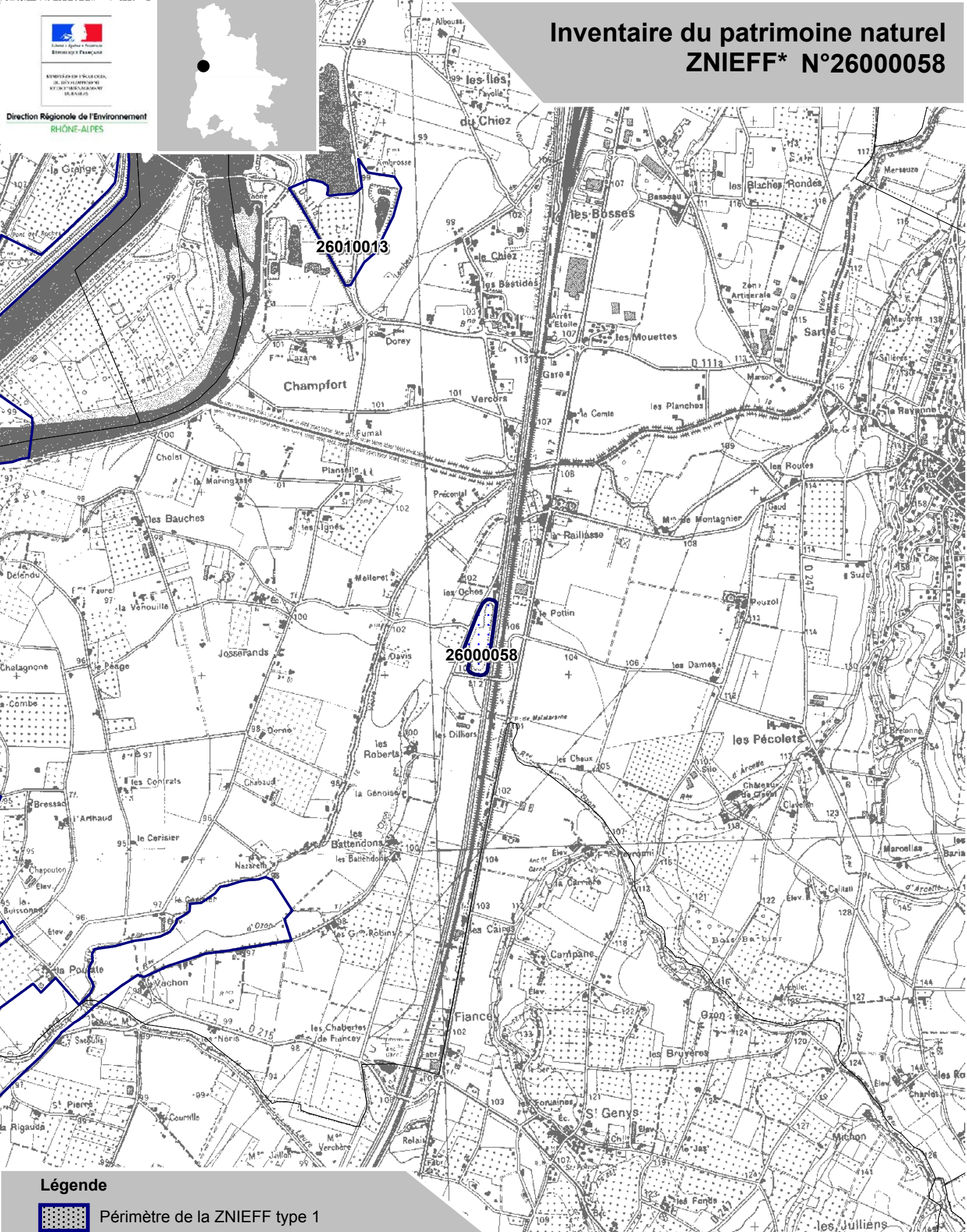
REPUBLICAINE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Environnement

RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°26000058



26010013

26000058

Légende



Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Ancecy



Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 07000048

Ancien N° régional : 07104504

Vallon du Turzon

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 234,97 ha

Ardèche BEAUCHASTEL, GILHAC-ET-BRUZAC, SAINT-GEORGES-LES-BAINS

Niveau de connaissance

Milieux naturels	0	Amphibiens	1	Reptiles	0	Coléoptères	0
		Mammifères	0			Libellules	0
Végétaux supérieurs	0	Oiseaux	2	Crustacés	0	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	1	Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 13

Description et intérêt du site

Le vallon du Turzon est fortement encaissé, à l'image des autres vallons de la côte du Rhône ardéchoise, avant son débouché sur la plaine rhodanienne. Resté sauvage, il abrite une faune et une flore riches et variées, en partie marquées par l'influence méditerranéenne. Les coteaux bien exposés sont occupés par la Fauvette pitchou et la Fauvette passerinette. Plusieurs espèces de rapaces (Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc) chassent sur ces milieux ouverts ou semi-ouverts et installent leur aire dans les forêts de versant. Un couple de Hibou grand-duc niche ici. La partie aval du ruisseau est habitée par plusieurs espèces de poissons intéressantes, dont le Toxostome.

Milieux naturels

Pas de données disponibles

Flore

Pas de données disponibles

Faune vertébrée

Amphibiens

Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

Oiseaux

Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*

Grand-duc d'Europe *Bubo bubo*

Alouette lulu *Lullula arborea*

Milan noir *Milvus migrans*

Fauvette pitchou *Sylvia undata*

Poissons

Toxostome *Chondrostoma toxostoma*

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

BAYLE B.

Des nouvelles de l'Inventaire des Orchidées

33- pages 1999 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Inventaire des Orchidées d'Ardèche - Bilan provisoire fin 99

39 pages 1999 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

BILLARD R.

Les poissons d'eau douce des rivières de France : identification, inventaire et répartition des 83 espèces

192 pages 1997 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

BIOTOPE

Document d'objectifs B20 Tome 1 - Milieux alluviaux et aquatiques de l'Allier et ses affluents" - Période 2004-2009

89 pages 2003 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

CORA

Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : atlas préliminaire, hors série n°1

146 pages 2002 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

JACOB L.

Propositions de gestion de zones humides favorables à deux amphibiens menacés : le Sonneur à ventre jaune et le triton crêté

16 pages 1999 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

MICHELOT J.L.

Document d'objectifs Natura 2000 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage - état des lieux

24- pages 2002 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

MORAND A.

Une espèce vulnérable : le sonneur à ventre jaune

p 3 pages 2001 Consultable : Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble

TAKORIAN L.

Bombina variegata : inventaire des populations, effectifs, mesures conservatoires - site de l'Etournel

22 pages 2003 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

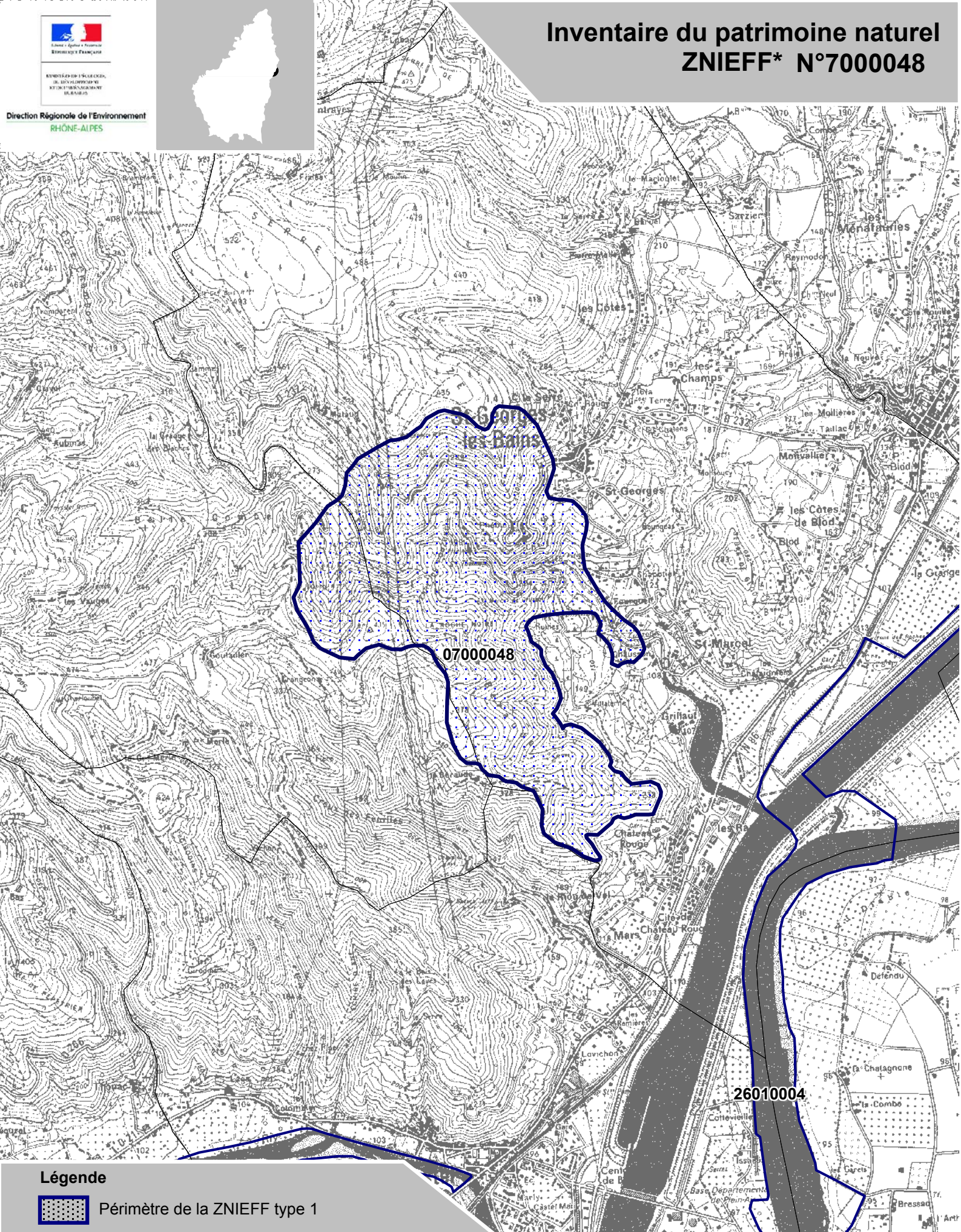


Liberté Égalité Fraternité
République Française


MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°7000048



Légende

 Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)

x FSD du site Natura 2000



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8212010 - Printegarde

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	6

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR8212010	1.3 Appellation du site Printegarde
1.4 Date de compilation 31/12/2002	1.5 Date d'actualisation 30/11/2003	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/01/2005



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000808124

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,76194°

Latitude : 44,74306°

2.2 Superficie totale

617 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
07	Ardèche	44 %
26	Drôme	56 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
26165	LIVRON-SUR-DROME
26166	LORIOLE-SUR-DROME
07181	POUZIN (LE)
07198	ROMPON
26337	SAULCE-SUR-RHONE
07349	VOULTE-SUR-RHONE (LA)

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A004	Tachybaptus ruficollis	w	6	34	i	P		C	C	C	C
B	A005	Podiceps cristatus	w	20	110	i	P		D			
B	A005	Podiceps cristatus	p	2	3	p	P		D			
B	A022	Ixobrychus minutus	r	2	6	p	P		B	C	C	C
B	A028	Ardea cinerea	w	15	40	i	P		D			
B	A028	Ardea cinerea	p	28	28	p	P		D			
B	A050	Anas penelope	w	4	20	i	P		D			
B	A051	Anas strepera	w	20	50	i	P		C	C	C	C
B	A052	Anas crecca	w	60	78	i	P		D			



B	A053	Anas platyrhynchos	w	370	680	i	P		C	B	C	C
B	A053	Anas platyrhynchos	p	40	40	p	P		C	B	C	C
B	A058	Netta rufina	w	1	2	i	P		D			
B	A059	Aythya ferina	w	130	200	i	P		C	C	C	C
B	A061	Aythya fuligula	w	130	210	i	P		C	C	C	C
B	A073	Milvus migrans	r	1	1	p	P		D			
B	A125	Fulica atra	w	110	234	i	P		D			
B	A125	Fulica atra	p	4	6	p	P		D			
B	A229	Alcedo atthis	p	2	4	p	P		C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	90 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10 %

Autres caractéristiques du site

Vulnérabilité : Les activités humaines recensées sur la réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde ne sont pas de nature à perturber fortement les espèces visées par la directive Oiseaux.

4.2 Qualité et importance

La réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde est un site remarquable pour la conservation des oiseaux sauvages, qu'il s'agisse d'espèces reproductrices, hivernantes ou en migration. Sa valeur est liée à la diversité de ses habitats qu'il faut à tout prix conserver ou restaurer. Des moyens doivent être mis en oeuvre dans le cadre de l'application du plan de gestion de cette réserve.

Son classement en ZPS (Zone de protection spéciale) est un atout supplémentaire pour la conservation de ces oiseaux et de leurs habitats.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	E06	Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Etablissement public	%

4.5 Documentation

Plan de gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde (1997 - ONCFS)

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
53	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public fluvial	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Le statut actuel de la réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde permet de répondre aux objectifs de la Directive Oiseaux. La mise en place de nouvelles mesures réglementaires n'est donc pas nécessaire. Mais une évaluation de tout programme ou projet prévu sur le site devra être réalisée au regard des objectifs de la ZPS (Zone de protection spéciale).

Avec le site des Ramières du Val de Drôme (proposé également comme ZPS sous le numéro FR8210041), cet ensemble a été inventorié en ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) RA04 "Val de Drôme : Les Ramières - Printegarde".

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Délégation régionale de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage)

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non



6.3 Mesures de conservation

Plan de gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde (1997 - ONCFS).
Document d'objectifs de la ZPS en cours de rédaction.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201663 - Affluents rive droite du Rhône

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR8201663	1.3 Appellation du site Affluents rive droite du Rhône
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 26/08/2014	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 19/07/2006

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 04/07/2016

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032878988&dateTexte=>

Explication(s) :

Site séparé en deux sites : un dans la Loire (FR8202008) et un en Ardèche (FR8201663).

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,80155°

Latitude : 45,0051°

2.2 Superficie totale

993 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
07	Ardèche	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
07007	ALBOUSSIÈRE
07009	ANDANCE
07013	ARDOIX
07051	CHAMPAGNE
07056	CHARNAS
07059	CHATEAUBOURG
07063	CHEMINAS
07070	CORNAS
07084	ECLASSAN
07094	GILHAC-ET-BRUZAC
07097	GLUN



07143	LIMONY
07152	MAUVES
07174	PEYRAUD
07177	PLATS
07240	SAINT-GEORGES-LES-BAINS
07281	SAINT-PERAY
07293	SAINT-ROMAIN-DE-LERPS
07308	SARRAS
07312	SECHERAS
07323	TOULAUD
07345	VION

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (70%)

Continente (30%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
5110 <i>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>		20,18 (2 %)		P	A	C	A	B
5210 <i>Matorrals arborescents à Juniperus spp.</i>		50,45 (5 %)		P	B	C	B	B
6110 <i>Pelouses rupicales calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi</i>	X	20,18 (2 %)		P	A	C	B	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		30,27 (3 %)		P	A	C	A	A
8220 <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		10,09 (1 %)		P	A	C	A	A
8230 <i>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</i>		20,18 (2 %)		P	A	C	A	A
8310 <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0 (0 %)		P	B	C	B	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	40,36 (4 %)		P	A	C	B	B
9340 <i>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</i>		201,8 (20 %)		P	A	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C			
				Min	Max				C R V P	Pop.	Cons.	Isol.
I	1065	Euphydryas aurinia	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1083	Lucanus cervus	p			i	P	DD	C	B	C	C
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	P	DD	C	B	C	C
I	1092	Austropotamobius pallipes	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	1138	Barbus meridionalis	p			i	P	DD	C	C	C	C
A	1193	Bombina variegata	p			i	P	DD	C	B	B	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1337	Castor fiber	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	6147	Telestes souffia	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	6150	Parachondrostoma toxostoma	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	P	DD	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	45 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	20 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %

Autres caractéristiques du site

Les vallons perpendiculaires au Rhône, bien visibles de la vallée fluviale, apparaissent comme les échelons d'un gradient climatique méridional, chaque côtère de vallon formant la "limite nord" d'espèces végétales méditerranéennes.

Le site est localisé sur le département de l'Ardèche et sur deux domaines biogéographiques : 70% pour le domaine méditerranéen et 30% pour le domaine continental.

Vulnérabilité : Vulnérabilité :

- Risque de fermeture du milieu : les pelouses doivent être maintenues, de même que les landes.
- La chênaie verte est à préserver.
- Il convient de favoriser les essences originelles par rapport au robinier.

4.2 Qualité et importance

La plupart des vallons encaissés sont restés en partie vierges d'activité humaine, surtout les flancs de vallons. Les quelques secteurs de pente, autrefois mis en valeur par l'homme, ont été abandonnés et sont recolonisés par les landes et les pelouses. Les vallons sont essentiellement forestiers avec chênaie verte, chênaie verte et blanche, et chênaie-charmaie riches en espèces méditerranéennes.

De nombreuses espèces de reptiles et de rapaces affectionnent ces vallons.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
M	C01.01	Extraction de sable et graviers		I



Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :



6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non

6.3 Mesures de conservation

Un document d'objectifs est en cours d'élaboration. Le périmètre d'études dépasse les 4000 hectares.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION (à préciser avec les acteurs locaux) :

- Lutter contre la fermeture du milieu pour maintenir pelouses et landes.
- Favoriser le Chêne vert et les essences originelles.
- Limiter l'extension du Robinier faux-acacia.
- Limiter l'extension des carrières.
- Maintenir et favoriser les interconnexions entre le Rhône et ses affluents.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS :

En cours :

- Tenir compte de la préservation du patrimoine naturel dans le schéma départemental des carrières en cours d'élaboration.

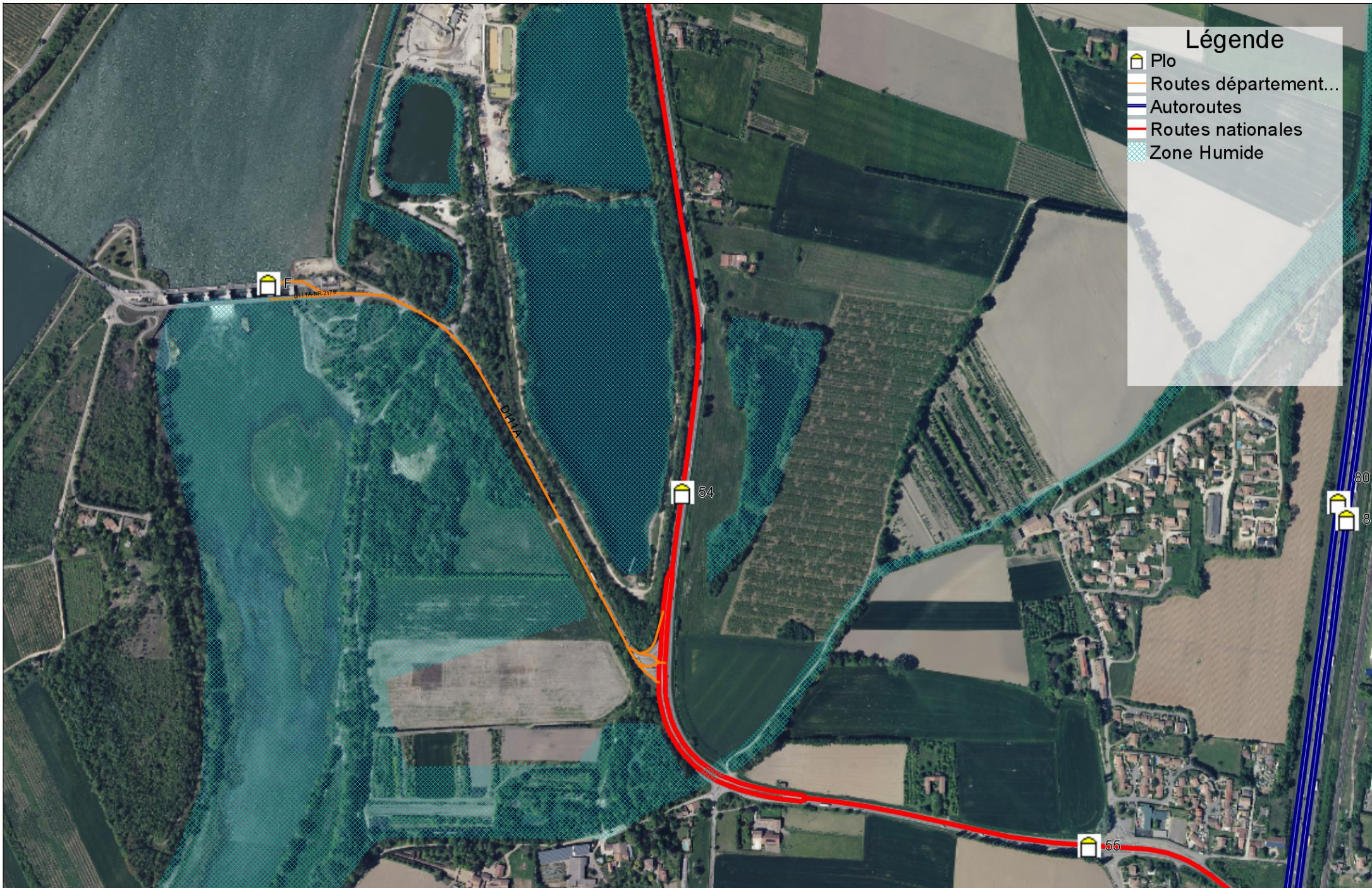
A envisager :

- Favoriser le pâturage sur les landes et les pelouses.
- Sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires forestiers au maintien de la chênaie verte sur les vallons les plus au nord.
- Encourager la gestion des rivières par le biais d'opération coordonnée entre les communes ou d'opération type "contrat de rivière" (exemple du SIVU du Batalon).
- Maintenir les milieux ouverts pour éviter leur colonisation naturelle par la forêt.
- Intégrer au mieux dans l'environnement du site les projets d'amélioration d'infrastructures : lignes électriques, élargissement des chemins, routes...



Légende

- Plo
- Routes départem...
- Autoroutes
- Routes nationales
- Zone Humide





AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
DRÔME

**Analyse du potentiel de franchissabilité
de la loutre et du castor
des ouvrages hydrauliques des secteurs
« Arras - Gervans », « La Roche de Glun - Bourg lès Valence »
et « Charmes – Beauchastel »**

Action D3

Volet loutre du Contrat Vert et Bleu du grand Rovaltain



Etude réalisée par :

Association LPO Drôme
Domaine de Gotheron
535 Route de Gotheron
26320 Saint-Marcel-lès-Valence

Avec le soutien financier de :

Région Auvergne - Rhône-Alpes
1, esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 Lyon cedex 02

Avec l'aimable autorisation de **la Compagnie Nationale du Rhône**, qui a permis la réalisation de cette étude

Réalisation et rédaction : **Alexandre Movia**

Relecture : **Sylvie Portier**

Janvier 2017

Table des matières

Introduction.....	4
Présentation du castor et de la loutre	4
Le Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	4
La Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	6
Matériel et méthode	6
Contexte général du secteur Charmes/Beauchastel.....	8
Franchissement de la centrale de Beauchastel.....	9
Franchissement des îles	12
Franchissement du barrage de Charmes.....	13
Synthèse et préconisations du secteur Etoile-sur-Rhône/Beauchastel	17
Contexte du secteur de Bourg les Valence/Isère/Roche de Glun	18
Franchissement de l'Usine de la centrale de Bourg les Valence.....	19
Franchissement du barrage de l'Isère	22
Franchissement du barrage de La Roche de Glun.....	25
Synthèse et préconisations du secteur La Roche de Glun/Bourg les Valence	29
Contexte général du secteur Gervans/Serves.....	30
Franchissement de l'usine de Gervans.....	31
Franchissement du barrage d'Arras	34
Synthèse et préconisations du secteur Arras/Gervans	37
Synthèse globale et conclusion	38

Introduction

Cette étude est réalisée dans le cadre du Contrat vert et bleu du Grand Rovaltain. Elle vise à mieux appréhender la trame bleue de la vallée du Rhône vis-à-vis des mammifères semi-aquatiques, notamment la loutre *Lutra lutra* et le castor *Castor fiber*. Ces deux espèces emblématiques et menacées sont actuellement présentes sur le secteur d'étude. La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) qui gère les ouvrages hydrauliques de la vallée du Rhône est actuellement impliquée dans des actions d'études et de sensibilisations vis-à-vis de ces espèces. C'est avec son accord que cette étude a pu être réalisée autour des ouvrages.

Présentation du castor et de la loutre

Le Castor d'Europe *Castor fiber*

Présentation générale de l'espèce (source ONCFS)

Le Castor d'Europe est le plus gros rongeur de l'hémisphère nord. Il mesure plus d'un mètre de long (dont 30 cm de queue) pour un poids d'environ 21 kg à l'âge adulte. Totalement végétarien, il trouve sa nourriture principalement dans les salicacées (saules, peupliers) dont il consomme l'écorce. Il est essentiellement inféodé aux eaux douces et son activité s'accomplit principalement à l'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. L'eau constitue pour lui un élément protecteur et l'entrée de son gîte est toujours immergée. C'est un animal aux mœurs nocturnes dont l'activité se concentre principalement en début et fin de nuit. Le Castor est monogame ; il est capable de se reproduire dès l'âge de 2 ans pour les femelles et de 3 ans pour les mâles. C'est une espèce territoriale (mais vivant en groupe familial) qui réalise un marquage de son territoire à l'aide d'une sécrétion appelée castoréum. Le groupe familial est généralement composé de deux adultes, de jeunes de plus d'1 an et de jeunes de l'année. La densité des groupes varie en fonction de la nourriture disponible (un groupe tous les 0,5 à 3 km de berge en moyenne). Les individus isolés représentent 40% des effectifs totaux et constituent donc une importante population « flottante ». Pour satisfaire ses besoins écologiques, il peut réaliser des aménagements spectaculaires (barrages notamment, qu'il réalise principalement par la coupe et le transport de bois) qui modifient de façon importante la structure des habitats alentours ainsi que le fonctionnement des écosystèmes riverains. En dehors de l'espèce humaine, aucune autre espèce eurasiatique n'est ainsi capable d'aménager à ce point son habitat. Le castor est une espèce parapluie et un agent de conservation et de restauration écologique. Sa présence dans un écosystème bénéficie à un grand nombre d'espèces. Les principales menaces qui pèsent actuellement sur cette espèce sont le cloisonnement, l'endiguement et la canalisation des cours d'eau ainsi que le développement d'espèces végétales exotiques qui affectent les potentialités alimentaires du castor en supplantant les espèces indigènes dont il se nourrit.



Figure 1 : Castor d'Europe © J-N Héron

Le Castor est aujourd'hui une espèce strictement protégée au titre de :

- La Directive Habitats (JOCE du 22 juillet 1992) : annexes II, IV et V,
- La Convention de Berne (JO du 28 août 1990 et 20 août 1993) : annexe III,
- La Protection nationale de l'espèce et de son habitat (arrêté du 23 avril 2007 publié le 10 mai 2007) Article L.411-1 du Code de l'Environnement.

Le retour du castor en Drôme -Ardèche

Au début du xx^e siècle, après une disparition quasi généralisée sur l'ensemble du territoire français, une petite population de castors, comprenant à peine quelques dizaines d'individus, subsiste sur le Bas-Rhône (Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône). L'espèce étant protégée dès 1909 dans ces départements, sa dynamique de disparition semble s'inverser. En Drôme-Ardèche, les premières données de recolonisation du Castor d'Europe remontent à 1930, où la confluence entre le Rhône et la Drôme est atteinte. Sa protection sur l'ensemble du territoire national n'interviendra qu'en 1968. Aujourd'hui, il a reconquis naturellement une grande partie des départements de la Drôme et de l'Ardèche.

La Loutre d'Europe *Lutra lutra*

Présentation générale de l'espèce

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique de la famille des mustélidés qui mesure jusqu'à 1,2 mètres de long (dont 40 cm de queue) pour un poids d'environ 11 kg. Elle est carnivore opportuniste mais son alimentation est majoritairement composée de poissons. Dépendante du milieu aquatique, elle vit le long des cours d'eau, où son territoire peut s'étendre sur 50 km pour un mâle et 10 km pour une femelle. C'est un animal solitaire et territorial. Les marquages du territoire se font par le dépôt d'épreintes (excréments de loutre) sur des lieux stratégiques (troncs, pierres, piles de pont...). La femelle élève seule annuellement une portée de 2 à 3 petits dans un abri naturel appelé catiche. La maturité sexuelle sera atteinte au bout de 2 ans pour les mâles et 3 pour les femelles. La Loutre est un super-prédateur qui témoigne d'une bonne qualité du milieu aquatique. Pour sa survie, elle a besoin de ressources en nourriture suffisantes, de tranquillité pour établir des sites de repos et de mise-bas et d'une liberté de circulation.

Après avoir quasiment disparu de France, cette espèce est aujourd'hui fortement menacée par les pollutions, les dérangements et la destruction de son habitat.

La Loutre d'Europe est aujourd'hui protégée au titre de :

- La Directive Habitats (JOCE du 22 juillet 1992) : annexes II et IV
- La Convention de Berne (JO du 28 août 1990 et 20 août 1993) : annexe II
- La Protection nationale de l'espèce et de son habitat (arrêté du 23 avril 2007 publié le 10 mai 2007) Article L.411-1 du Code de l'Environnement.

La Loutre en Drôme -Ardèche

La Loutre d'Europe, encore commune au tout début du xx^e siècle, s'est fortement raréfiée au cours de ce dernier jusqu'à quasiment disparaître. Elle n'y fut protégée qu'à partir de 1981. Aujourd'hui, elle est présente sur la plupart des cours d'eau de l'Ardèche. Les individus observés en Drôme proviennent de ces populations ardéchoises qui – avec une bonne dynamique – « débordent » sur le département voisin. Actuellement, seul le sud du département de la Drôme abrite des populations reproductrices, notamment sur les cours d'eau du Lez et, plus récemment, de la Drôme).

Matériel et méthode

Située à cheval sur la Drôme et l'Ardèche, la zone d'étude concerne trois tronçons sur lesquels le Rhône a été aménagé afin de le rendre navigable et de produire de l'électricité. Le premier tronçon, au nord, est constitué du barrage d'Arras et de la centrale de Gervans. Le deuxième tronçon est constitué du barrage de la Roche de Glun, du barrage de L'Isère, et de la Centrale de Bourg-lès-Valence. Le troisième est constitué du barrage de Charmes-sur-Rhône et de la centrale de Beauchastel. Une cartographie de chacun des secteurs est présentée sur la Figure 2 ainsi que dans les chapitres concernés.

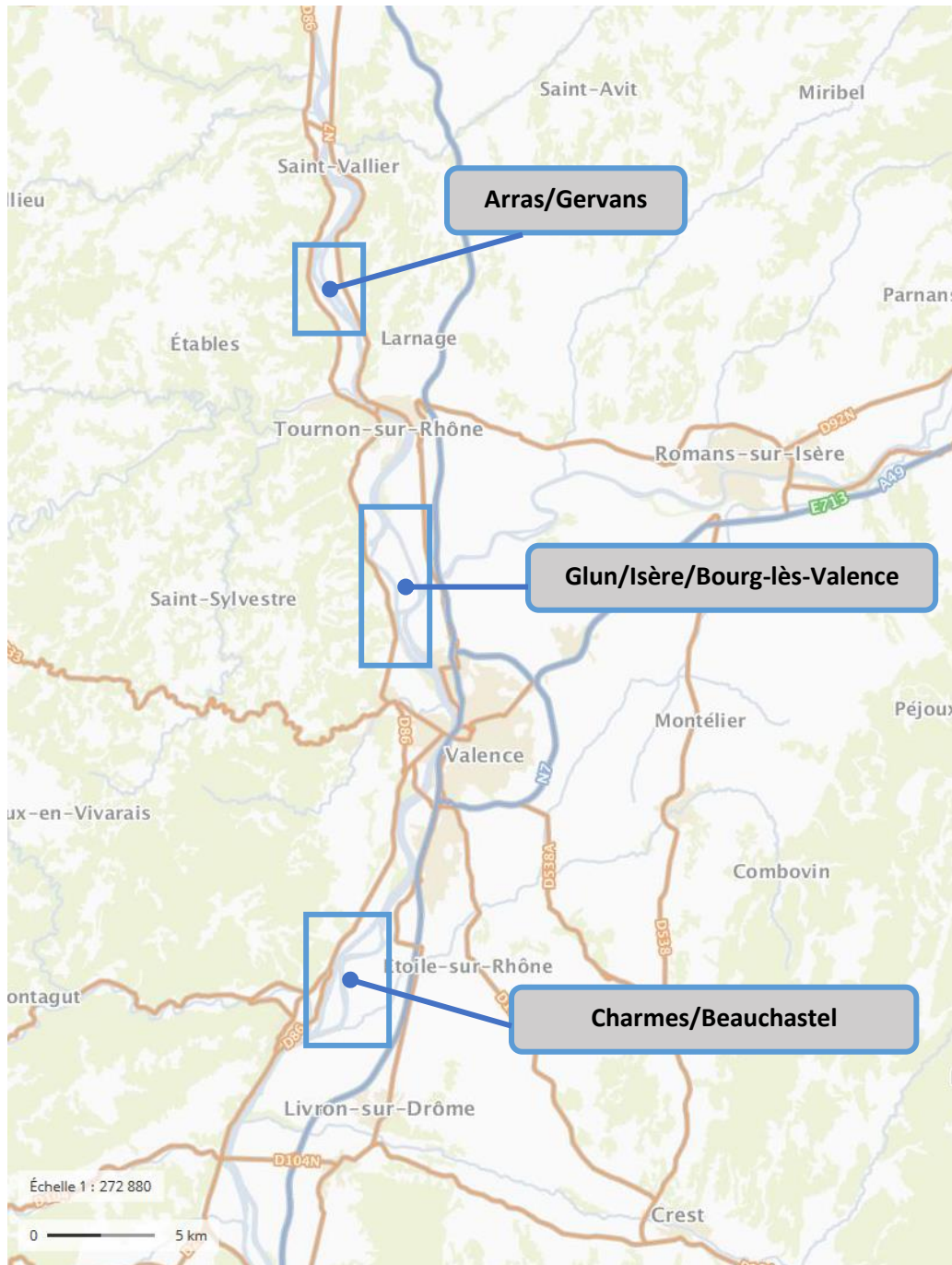


Figure 2 : Localisation des trois tronçons étudiés © Geoportail

Afin de réaliser cette étude, chacun des secteurs a été parcouru à pied au cours de plusieurs journées du mois d'août 2016 afin de pouvoir observer et photographier les éléments favorables et défavorables aux déplacements de la loutre et du castor. Ces éléments ont ensuite été analysés puis assemblés et synthétisés dans ce rapport. Les bases de données ont également été consultées afin de compléter si possible l'analyse par des cas de mortalité routière avérée concernant la loutre ou le castor.

Contexte général du secteur Charmes/Beauchastel

Ce secteur est situé entre les communes de Beauchastel et de Charmes-sur-Rhône. Les eaux du Rhône sont divisées en deux. A l'ouest, en rive droite, se trouve le Rhône canalisé, qui aboutit à la centrale de Beauchastel. A l'est, en rive gauche, se trouve le lit du vieux Rhône juste à l'aval du barrage de Charmes. Entre le canal et le vieux Rhône, la bande de terre est composée de deux îles jointes, l'île du Couriol et l'île de Saint Thômé, reliées par une fine bande de terre. La distance entre les deux barrages est d'environ 4 km.

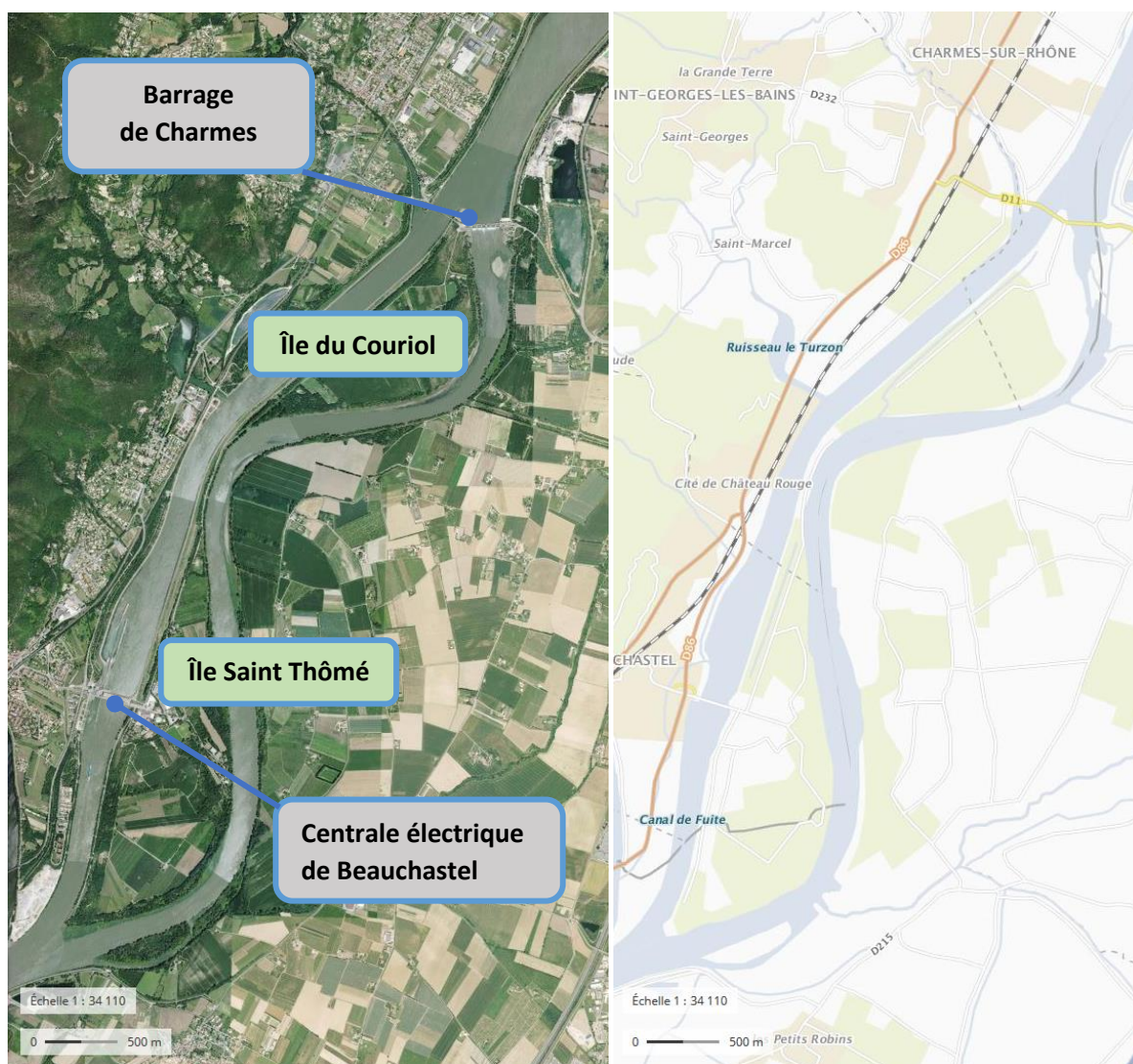


Figure 3 : photographie et cartographie aérienne du secteur Etoile/Beauchastel © Geoportail

Franchissement de la centrale de Beauchastel



Figure 4 : Photographie de la centrale de Beauchastel depuis la rive droite aval



Figure 5 : Photographie aérienne de la centrale de Beauchastel

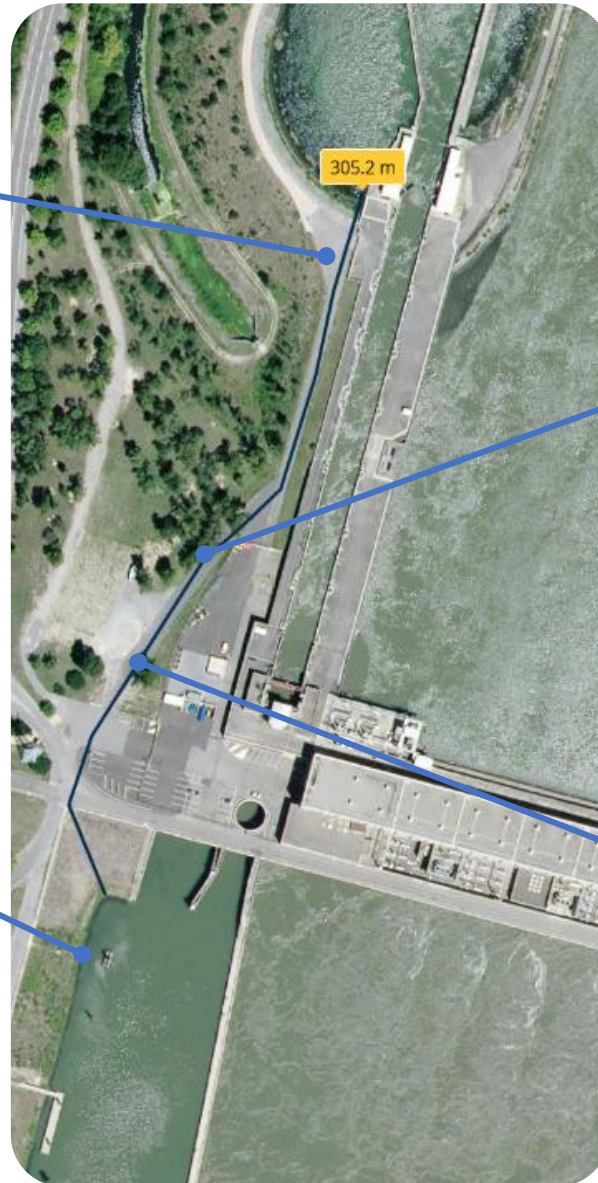
RIVE GAUCHE



La berge amont **oblige les animaux à utiliser un escalier** afin de franchir un petit muret.



La berge aval ne présente pas de difficulté particulière. Totalement minéralisée au pied du barrage, sa pente douce permet sa remontée par un castor. La ripisylve absente sur près de 400 mètres aval ne facilite toutefois pas l'accès à celle-ci.



Cheminement pédestre long (de plus de 300 m), étroit, constitué d'une voie bitumée entourée de **bandes enherbées** bordée d'une clôture. Franchissement d'une route à faible trafic sur la partie sud.



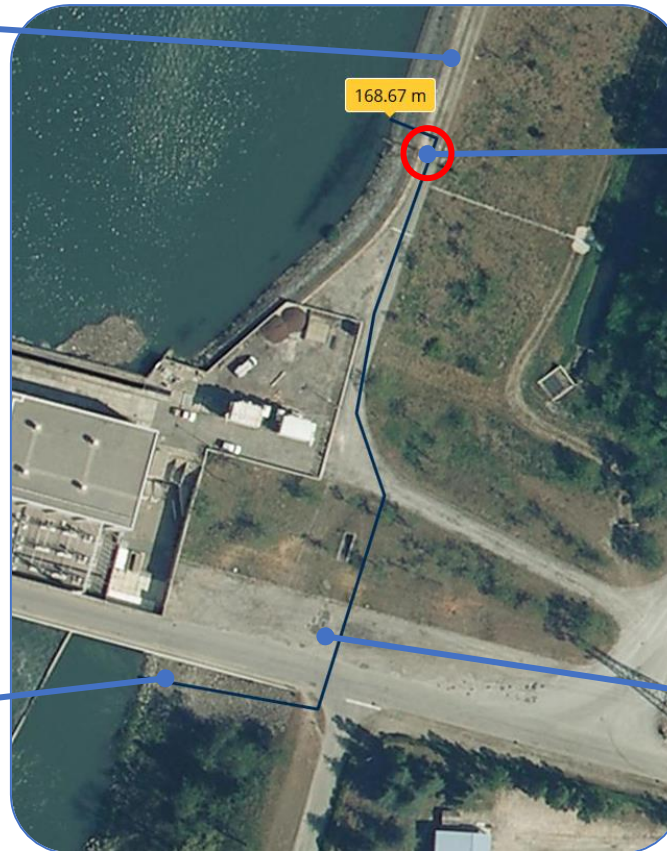
RIVE DROITE



La berge amont ne présente pas de difficulté de franchissement.



La berge aval est relativement haute mais sa pente douce et la présence proche de ripisylve rend son franchissement possible.



Un portail représente un obstacle majeur, bloquant toute tentative de franchissement.



Le cheminement pédestre traverse une route à faible trafic et permet l'accès à l'amont par la traversée d'une butte herbeuse. Le cheminement global fait plus de 150 mètres de long.

Franchissement des îles



Figure 6 : Photographie aérienne des îles © Geoportail

Franchissement du barrage de Charmes-sur-Rhône



Figure 7 : Photographie aérienne du barrage de Charmes-sur-Rhône © Geoportail



Figure 8 : Le barrage de Charmes depuis la rive gauche aval

RIVE DROITE



Le passage pédestre de la digue aval vers la digue amont représente un parcours d'environ 200 mètres. **Le franchissement de la route D11 est complexifié par la présence partielle d'un terre-plein central.**

Un franchissement direct en direction du canal vers l'aval est possible par un cheminement d'environ 200 mètres sans obstacle majeur.



La digue amont ne présente pas d'obstacle.



La berge aval est facilement franchissable.

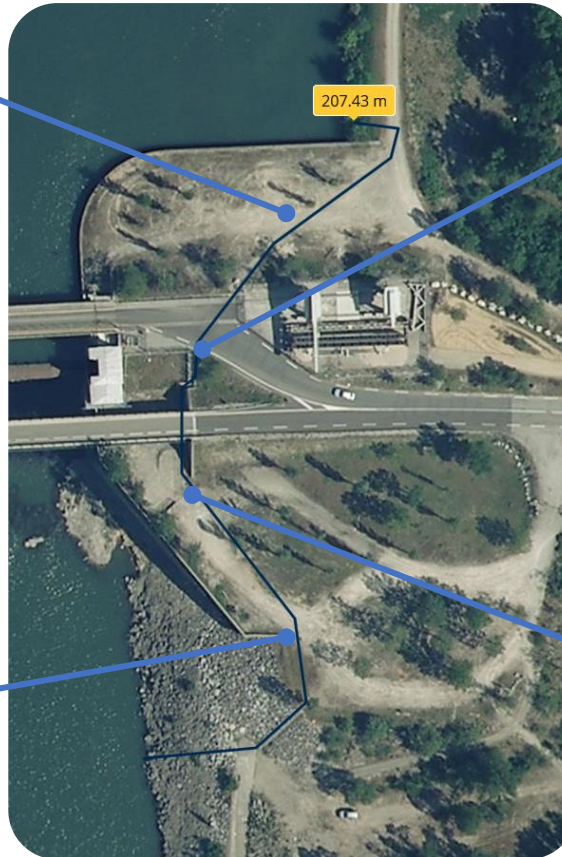
RIVE GAUCHE (par la digue)



La digue amont est accessible après contournement d'un mur en béton.

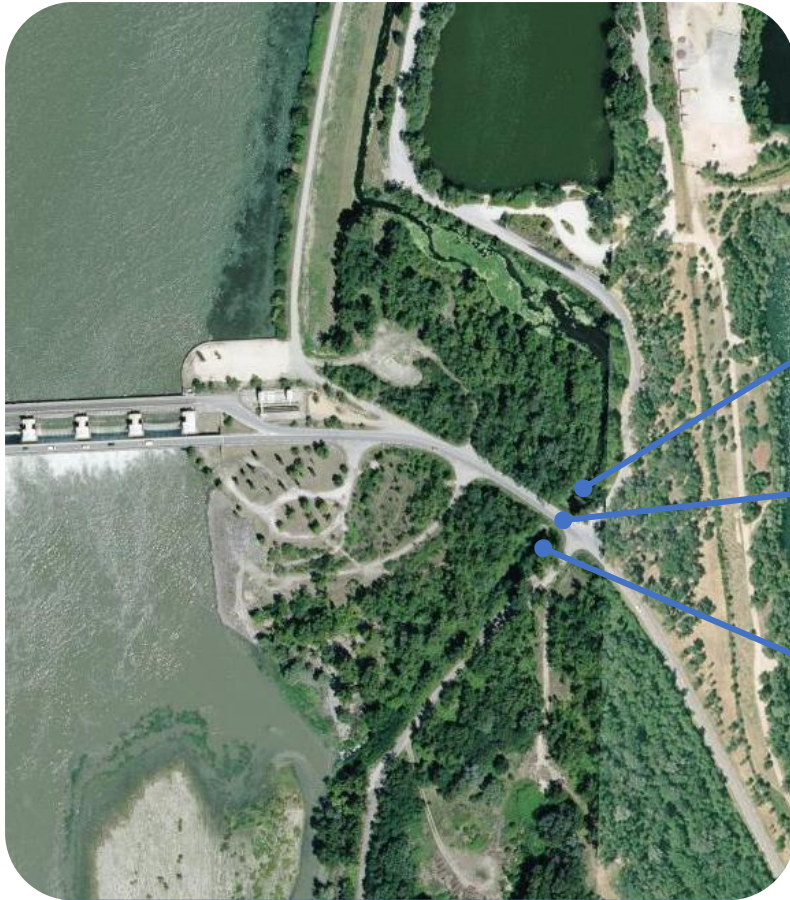


La digue aval, relativement haute, est constituée d'enrochements plus ou moins franchissables en fonction des secteurs.



Le cheminement pédestre de l'aval vers l'amont est long d'environ 200 mètres. Le chemin le plus direct passe par un couloir étroit sous une voie de la D11 puis, après le franchissement d'un escalier, il traverse l'autre moitié de la voie. Situé dans une courbe, ce secteur de franchissement semble potentiellement accidentogène.

RIVE GAUCHE (par le canal)



Le contournement de la rive gauche par un passage aquatique est possible sur le barrage de Charmes. Ce passage est un **corridor aquatique favorable au déplacement de la faune** mais il nécessite le passage aquatique dans une **canalisation étroite** ou le **franchissement de la route avec un potentiel accidentogène important**.

Ce passage aboutit à un canal en pied de digue du Rhône.

Synthèse et préconisations du secteur Etoile-sur-Rhône/Beauchastel

Ce secteur – bien que présentant plusieurs obstacles à la circulation des mammifères semi-aquatiques – reste dans son ensemble perméable grâce à la présence des îles et celle des passages au niveau du barrage de Charmes. Sur l'usine de Beauchastel, de simples travaux d'aménagement des clôtures au niveau du portail en rive gauche permettraient de rétablir une certaine continuité.

1- Barrage de Charmes	Rive droite	Rive gauche
Estimation de la franchissabilité	Franchissable mais route accessible à proximité	Difficilement franchissable par la digue Franchissable par le petit canal mais route à traverser
Préconisations favorables à l'amélioration de la franchissabilité par des mammifères semi-aquatiques	Sécurisation de la route	Sécuriser la traversée de la route au niveau du passage aquatique en élargissant le passage souterrain avec une banquette
2- Les îles	Rive droite	Rive gauche
Estimation de la franchissabilité	Franchissable du Rhône vers le canal et inversement	
3- Centrale de Beauchastel	Rive droite	Rive gauche
Estimation de la franchissabilité	Difficilement franchissable	Infranchissable en l'état
Préconisations favorables à l'amélioration de la franchissabilité par des mammifères semi-aquatiques	Aménagement d'un corridor terrestre afin de guider les animaux sur un long linéaire.	La présence d'un portail bloque actuellement toute tentative de franchissement. Il faut donc aménager en priorité un passage à ce niveau. La création d'un corridor terrestre serait également favorable afin de guider la faune vers ce passage



Contexte du secteur de Bourg-lès-Valence/Isère/Roche de Glun

Ce secteur de dérivation du Rhône s'étire sur plus de 9 km. C'est l'un des rares secteurs à être constitué de trois barrages. Cette situation est liée à la confluence de l'Isère, qui se jette ici en rive gauche. Jusqu'au barrage de l'Isère, la séparation terrestre entre le vieux Rhône et le canal reste le plus souvent inférieure à 150 mètres de large. Au nord de ce barrage, la bande de terre s'élargit fortement, empêchant le passage entre les deux milieux aquatiques.

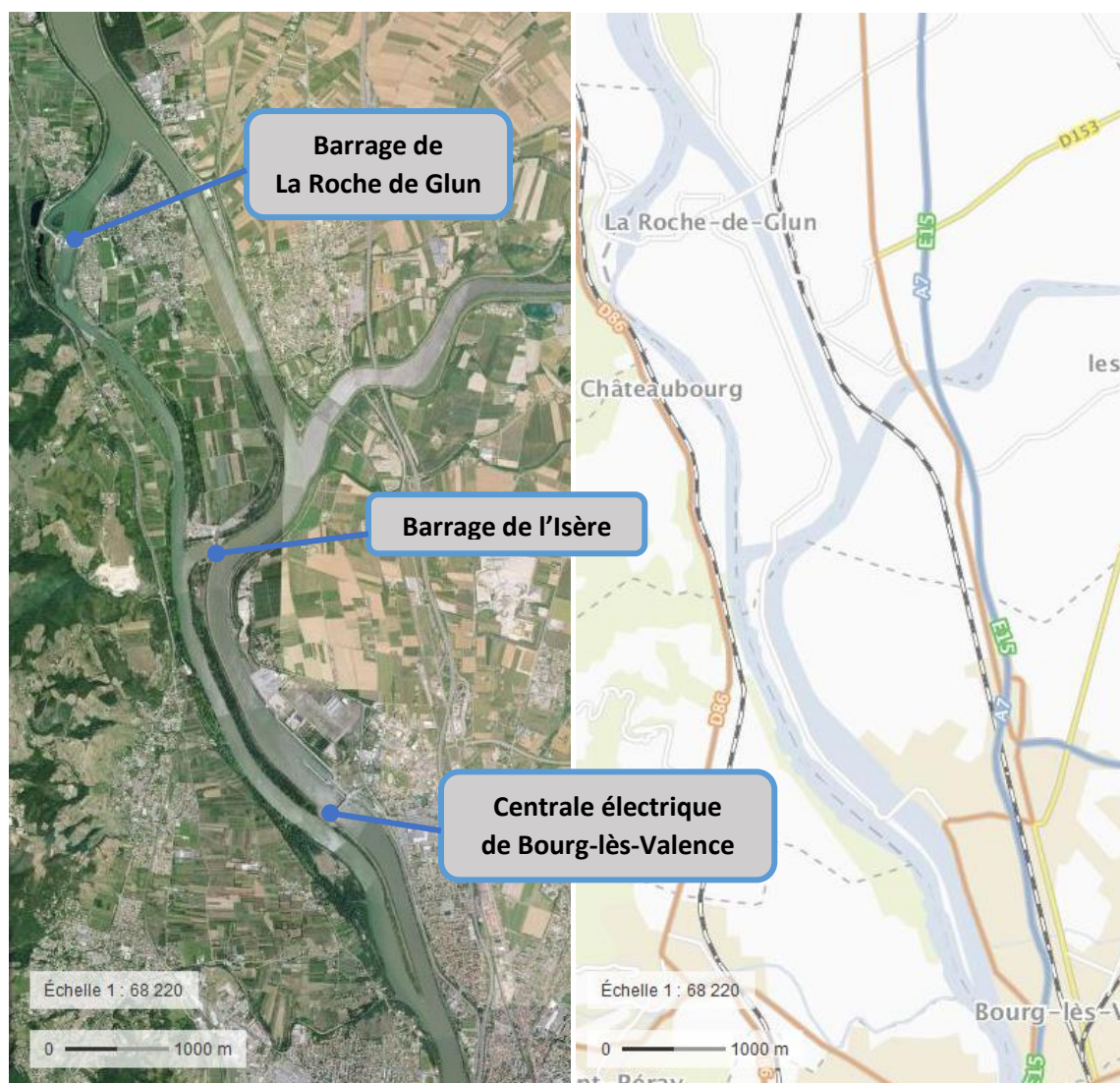


Figure 9 : Photographie aérienne et cartographie du secteur © Geoportail

Franchissement de l'Usine de la centrale de Bourg-lès-Valence



Figure 10 : Photographie de la centrale de Bourg-lès-Valence



Figure 11 : Photographie aérienne de la centrale © Geoportail

RIVE DROITE



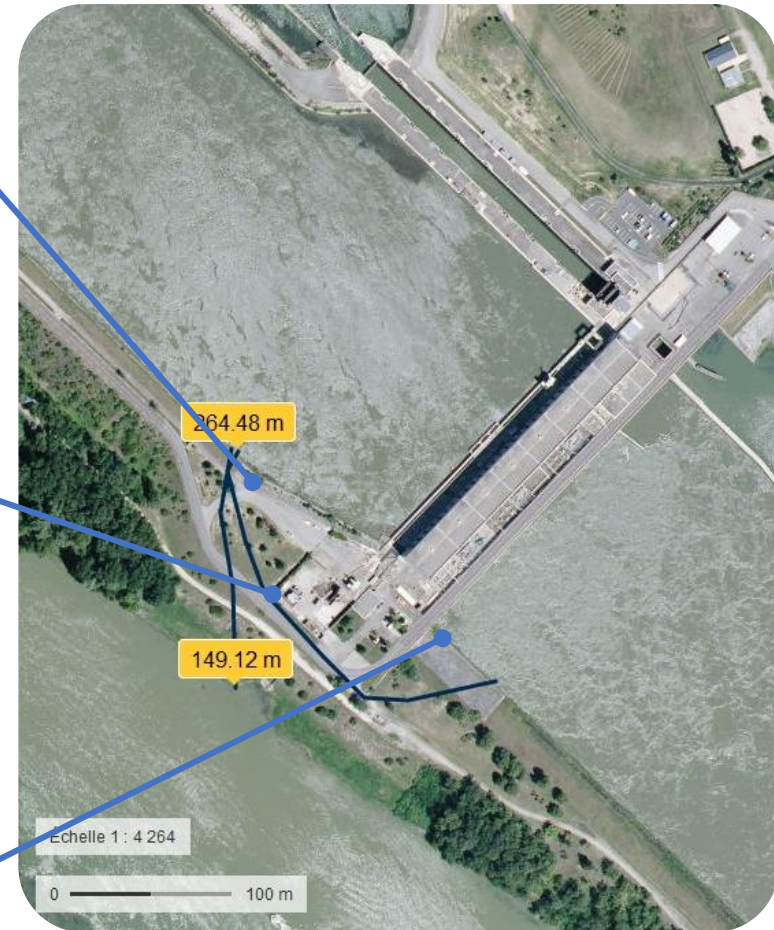
La rive amont est accessible par un escalier situé à l'extrémité d'un **muret de béton qui empêche l'accès à la berge sur 100 mètres de long.**



Le passage pédestre vers l'amont du barrage est possible depuis l'aval par un **long cheminement de 250 mètres nécessitant la traversée de la D 268.** Depuis l'amont, le passage pédestre le plus évident rejoint le vieux Rhône en traversant l'île (et la D 268) sur un parcours de 150 mètres. Ce passage reste possible sur les 3 km d'île qui relie le « barrage de l'Isère » plus en amont mais oblige toujours à franchir la route.



La berge aval, constituée d'énrochements agglomérés, est relativement haute mais sa pente douce permet son franchissement.



RIVE GAUCHE



La berge amont, composée de gros enrochements, est franchissable.



La berge aval, constituée d'enrochements agglomérés, est relativement haute mais sa pente douce permet son franchissement. **L'absence de ripisylve sur les 500 mètres avals ne la rend pas attractive.**



Sur cette rive, un canal humide composé de phragmites longe la berge sur une centaine de mètres. Il crée ici un véritable corridor aquatique favorable à la circulation des mammifères semi-aquatiques.



Au niveau du barrage, deux voies de circulation pédestre sont présentes. A gauche, la plus courte est la moins naturelle car sans abri et composée uniquement de bitume. A droite, le cheminement est plus long de 100 mètres mais il comporte plus de bandes enherbées. Ces deux voies débouchent sur la même zone humide. Elles sont **toutes deux complexes et traversent la D 268.**



Franchissement du barrage de l'Isère



Figure 12 : Photographie aérienne du barrage de l'Isère © Geoportail



Figure 13 : Barrage de l'Isère photographié depuis la rive gauche aval

RIVE GAUCHE



La berge aval est en pente douce, ce qui permet facilement son franchissement



La berge amont est bordée par un muret de 400 mètres de long accolé au barrage. A l'extrémité du mur, la berge est aisément accessible. La seule difficulté de franchissement pédestre de ce passage de 100 mètres de long est constituée par la route, avec son potentiel accidentogène.

RIVE DROITE



La berge aval est en pente douce, ce qui permet facilement son franchissement.



L'accès à la berge amont se fait après le contournement d'un muret. Le canal de pied de digue est également facilement accessible au nord.



La traversée de la route constitue l'élément le plus difficile des 250 mètres de cheminement. Celle-ci est de plus bordée d'une clôture sur une partie de sa longueur. L'accès à la digue doit donc se faire par un escalier présent à l'extrémité de la clôture, ce qui complexifie le franchissement.

Franchissement du barrage de La Roche de Glun



Figure 14 : Photographie aérienne du barrage de La Roche de Glun © Geoportail



Figure 15 : Photographie du barrage depuis la rive gauche aval

RIVE DROITE (par la digue)



L'accès à la berge amont se fait après le contournement d'un muret. La végétation des abords est très dense.



La berge aval est constituée de **gros enrochements** créant des crevasses, ce qui peut rendre le franchissement difficile

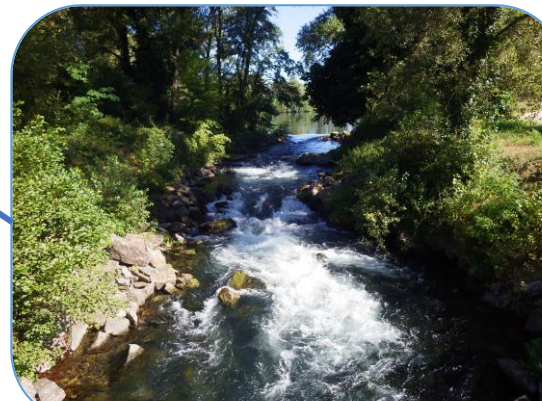


Le cheminement pédestre mesure 200 mètre de long. Sa principale difficulté consiste dans la **traversée de la route départementale.**

RIVE DROITE (par le canal)



Le passage du canal au Rhône est réalisable par le simple franchissement pédestre de la digue, d'une largeur de 50 mètres.



Le contournement par la rive droite est le moyen le plus simple et le plus sûr de franchir le barrage. Un long corridor aquatique y permet en effet de contourner le barrage et de passer sous la départementale.

RIVE GAUCHE



La berge amont ne présente pas de ripisylve mais elle est simple à remonter.



La berge aval est constituée de gros enrochements qui forment des crevasses pouvant rendre difficile la remontée.

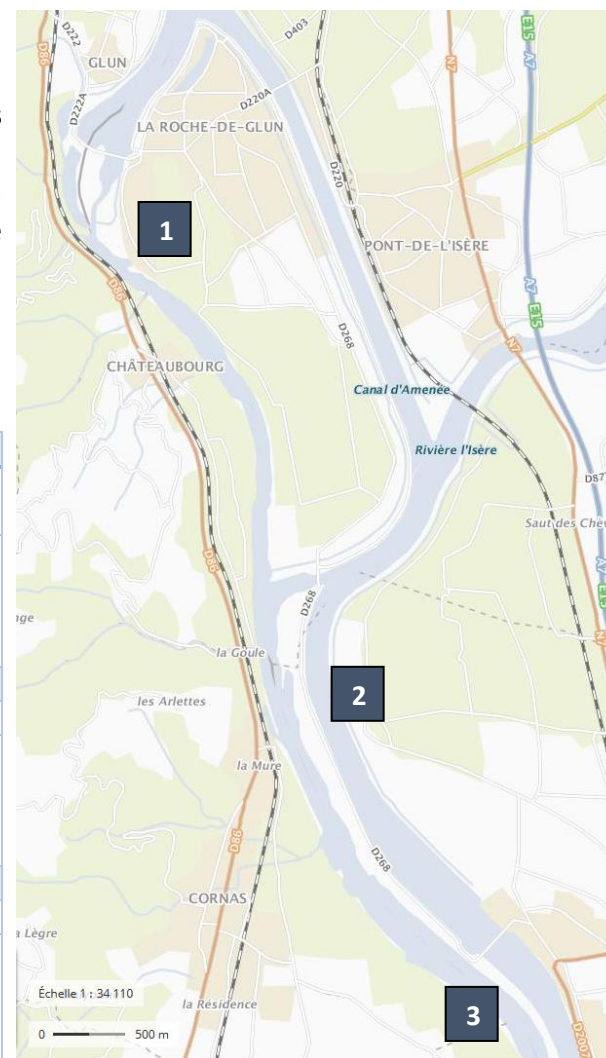


Le cheminement pédestre entre l'amont et l'aval du barrage est rendu complexe par la présence d'une longue barrière de sécurité infranchissable sur le rebord de la route. Elle oblige à réaliser un contournement peu instinctif et oblige à parcourir une distance totale de plus de 300 mètres en terrain découvert. A cette difficulté s'ajoute bien entendu la traversée de la route. L'ensemble de ces éléments rend donc le franchissement très hasardeux et complexe.

Synthèse et préconisations du secteur La Roche de Glun/Bourg-lès-Valence

Ce secteur présente des obstacles aux déplacements mais la configuration des ouvrages n'entrave pas toujours la circulation. Sur chacun d'entre eux, une rive au moins reste facilement franchissable. L'obstacle majeur de ce secteur reste la route qui doit être traversée cinq fois sur six. La sécurisation de la traversée de cette route reste donc la priorité sur ce secteur, notamment sur le barrage de l'Isère.

1- Barrage de La Roche de Glun	Rive droite	Rive gauche
Estimation de la franchissabilité	Franchissable mais route accessible à proximité	Difficilement franchissable
Préconisations favorables à l'amélioration de la franchissabilité par des mammifères semi-aquatiques	Sécurisation de la route	Aménagement d'un corridor végétal afin de guider la faune entre les deux berges
2- Barrage de l'Isère	Rive droite	Rive gauche
Estimation de la franchissabilité	Franchissable mais route à traverser	Franchissable mais route à traverser
Préconisations favorables à l'amélioration de la franchissabilité vis-à-vis des mammifères semi-aquatiques	Sécurisation de la traversée de la route et aménagement d'un corridor végétal	Sécurisation la traversée de la route
3- Centrale de Bourg-lès-Valence	Rive droite	Rive gauche
Estimation de la franchissabilité	Franchissable mais route à traverser	Difficilement franchissable
Préconisations favorables à l'amélioration de la franchissabilité par des mammifères semi-aquatiques	Sécurisation la traversée de la route	Aménagement d'un corridor végétal entre la digue aval et le fossé humide. Sécurisation de la traversée de la route



Contexte général du secteur Gervans/Arras-sur-Rhône

Cette portion du Rhône mesure 3,5 km. Le canal et le vieux Rhône sont reliés par une bande de terre traversée par la route D 800.

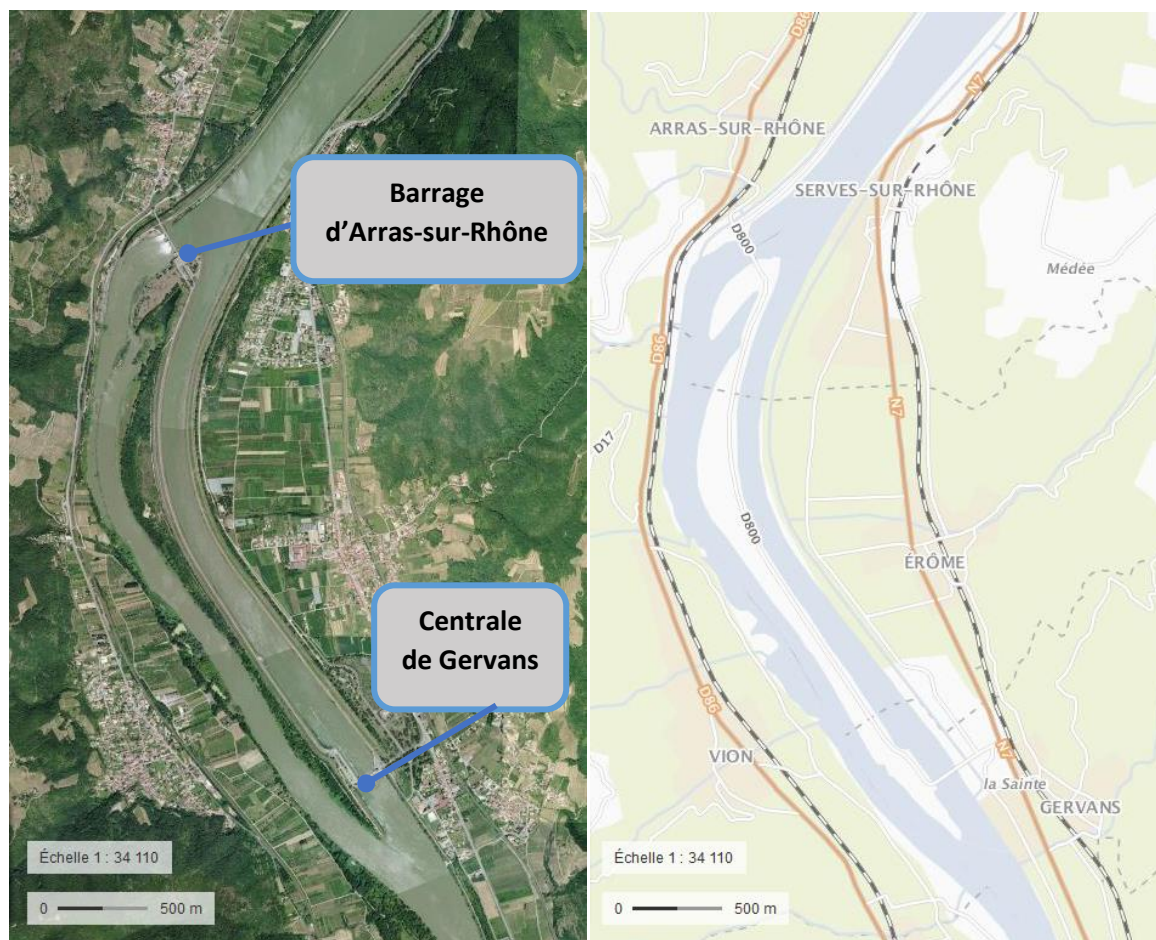


Figure 16 : Photographie aérienne et plan du secteur de Gervans à Servas sur Rhône © Geoportail

Franchissement de l'usine de Gervans



Figure 17 : Photographie de l'usine de Gervans



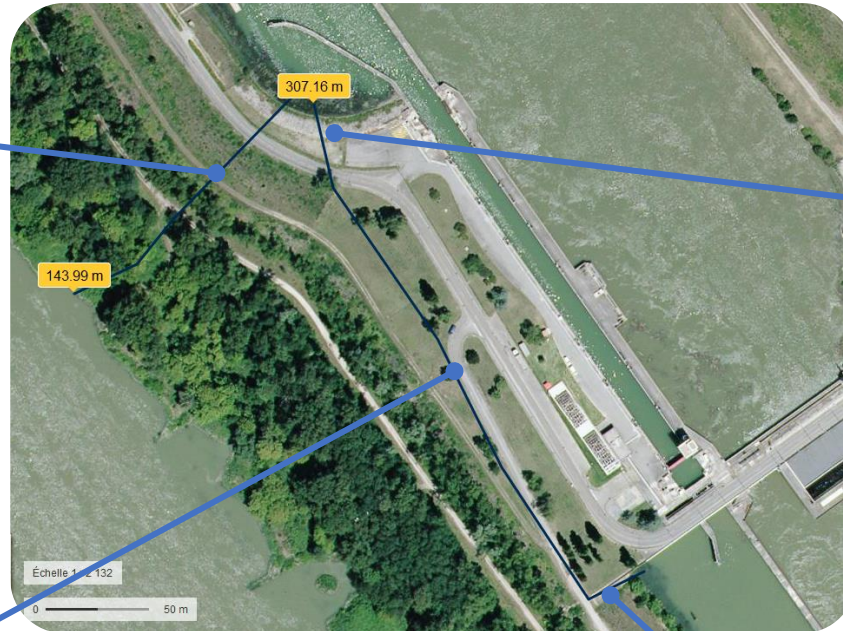
Figure 18 : Photographie aérienne de l'usine de Gervans © Geoportail

RIVE DROITE

Le passage de l'aval vers l'amont représente un long cheminement de 300 mètres incluant la traversée de la départementale. Ce chemin peu instinctif est dénué d'abris.

La traversée de l'île, du canal vers le Rhône, est beaucoup plus rapide et traverse la ripisylve. Elle se fait en amont du barrage sur une longueur de 150 mètres. La distance est encore plus faible en remontant vers Arras.

La départementale représente ici l'obstacle le plus important.



La berge amont ne présente pas de difficulté de franchissement.

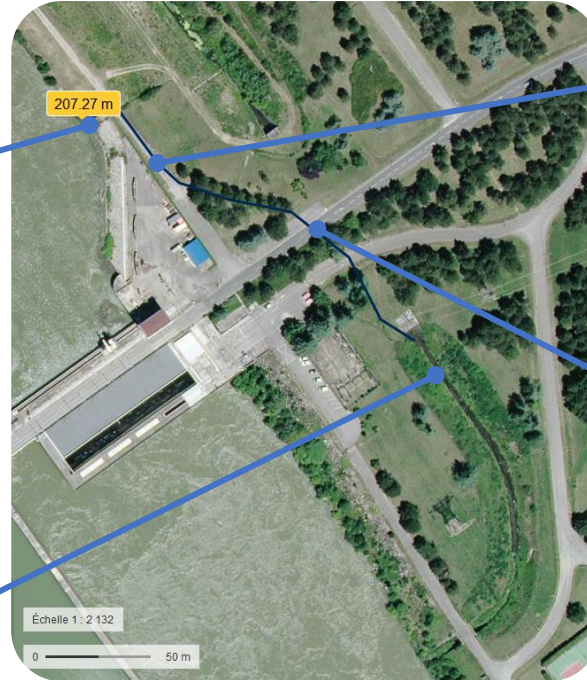


La berge aval ne présente pas de difficulté de franchissement.

RIVE GAUCHE



La berge amont est facilement franchissable.



Une clôture présente à l'amont oblige à traverser un passage à moutons.



Le secteur de franchissement le plus instinctif depuis la berge aval consiste à suivre un bras menant vers l'amont. **Malheureusement celui-ci ne présente pas de ripisylve ni d'abri.**



La traversée de la départementale est le danger majeur du cheminement pédestre.

Franchissement du barrage d'Arras

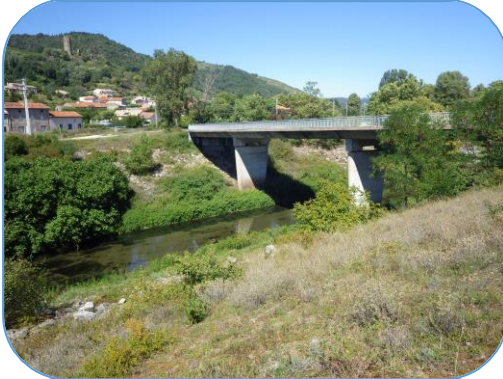


Figure 19 : Photographie du barrage depuis la rive droite aval



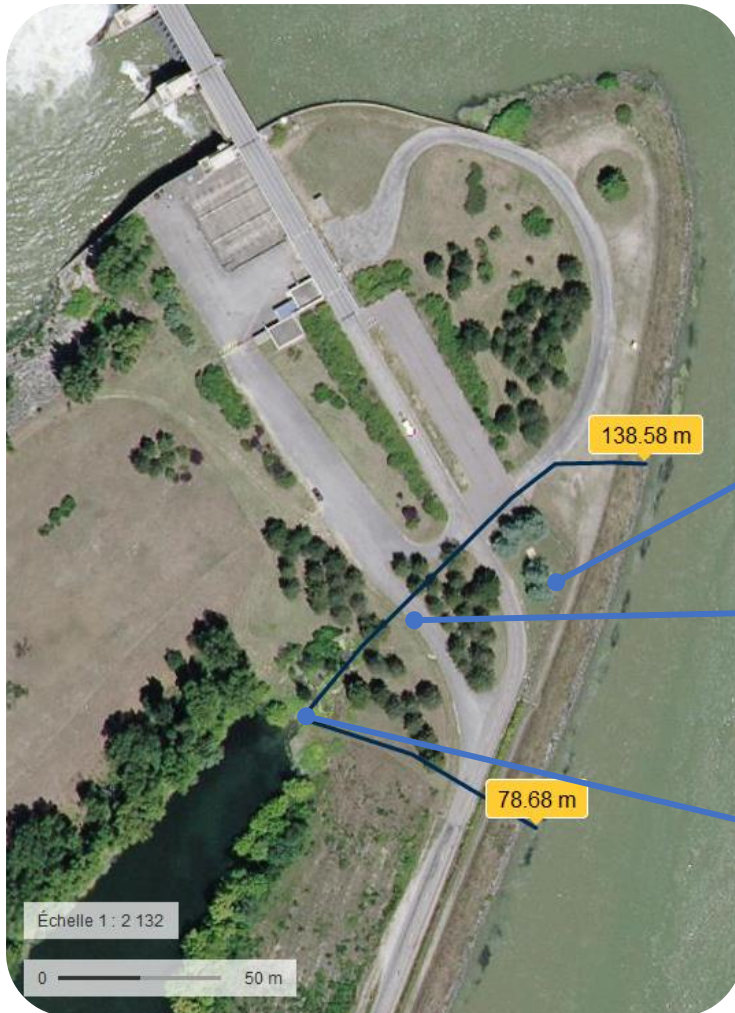
Figure 20 : Photographie aérienne du barrage © Geoportail

RIVE DROITE



Le franchissement en rive droite du barrage d'Arras est facilement réalisable par les mammifères semi-aquatiques. Un cheminement aquatique guide les animaux dans le canal en pied de digue qui passe sous la route. Le cheminement terrestre entre le canal et le Rhône est ensuite facilement réalisable sur une longueur de 50 mètres.

RIVE GAUCHE

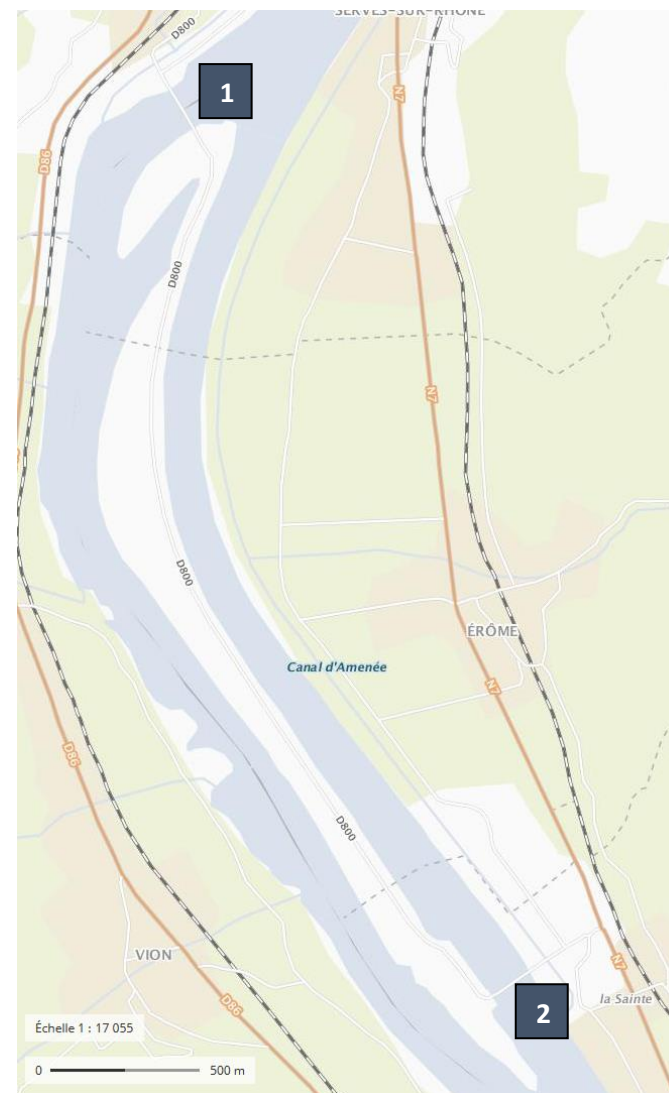


Le franchissement en rive gauche du barrage d'Arras est simplifié par un bras connecté au Rhône dans lequel se jette une résurgence. **Le cheminement pédestre vers l'amont doit alors traverser la départementale et contourner une clôture sur 140 mètres.** Un deuxième chemin plus court par l'est **traverse également la route** qui reste donc ici le principal danger au franchissement du barrage.

Synthèse et préconisations du secteur Arras/Gervans

Sur ce secteur les ouvrages semblent relativement perméables. Le principal danger reste la traversée de la route qu'il conviendrait donc d'aménager. La création d'un corridor en rive gauche du barrage de Gervans pourrait également être favorable au franchissement du barrage.

1- Barrage d'Arras	Rive droite	Rive gauche
Estimation de la franchissabilité	Franchissable mais route accessible à proximité	Franchissable mais route à traverser
Préconisations favorables à l'amélioration de la franchissabilité par des mammifères semi-aquatiques	Sécurisation de la de la route	Sécurisation de la de la route
2- Centrale de Gervans	Rive droite	Rive gauche
Estimation de la franchissabilité	Franchissable mais route à traverser	Franchissable mais route à traverser
Préconisations favorables à l'amélioration de la franchissabilité par des mammifères semi-aquatiques	Sécurisation de la traversée de la route	Création d'un corridor végétal et sécurisation de la traversée de la route



Synthèse globale et conclusion

Le tableau suivant synthétise les analyses de franchissabilité des barrages du Rhône présents dans le périmètre du Contrat Vert et Bleu du grand Rovaltain. Les deux données connues de castor retrouvés morts par collision sur la route ont été ajoutées à ce tableau. Elles concernent les sites de la Roche de Glun et de Beauchastel.

Tableau 1 : Synthèse et hiérarchisation des barrages du Rhône du Grand Rovaltain

Nom de l'ouvrage	Rive	Distance terrestre minimale à parcourir	Route à franchir	Donnée de mortalité routière connue	Aménagements à réaliser	Potentialité de franchissement*
Barrage d'Arras	droite	55 m	Non, mais route accessible		Aménagement routier	0b
	gauche	80 m	Oui, la D800		Aménagement routier	1
Centrale de Gervans	droite	150 m	Oui, la D800		Aménagement routier	1
	gauche	210 m	Oui, la D800		- Aménagement routier - Aménagement d'un corridor terrestre	1
Barrage de La Roche de Glun	droite	50 m	Non mais route accessible	Castor sur la route au niveau du barrage	Aménagement routier	0b
	gauche	320 m	Oui, la D222A		- Aménagement routier - Aménagement d'un corridor terrestre	2
Barrage de l'Isère	droite	260 m	Oui, la D268		- Aménagement routier - Aménagement d'un corridor terrestre	1
	gauche	95 m	Oui, la D268		Aménagement routier	1
Centrale de Bourg-lès-Valence	droite	150 m	Oui, la D268		Aménagement routier	1
	gauche	380 m	Oui		- Aménagement routier - Aménagement d'un corridor terrestre	2
Barrage de Charmes	droite	200 m	Non, mais route accessible		Aménagement routier	0b
	gauche	50 m	Oui, la D11		Elargissement du passage souterrain et aménagement d'une rampe pour la loutre	1
Les îles		60 m	Non			0a
Centrale de Beauchastel	droite	305 m	Oui, voie communale très peu passante	Castor (600 mètres aval sur la route parallèle au Rhône)	- Aménagement routier - Aménagement d'un corridor terrestre	2
	gauche	170 m	Oui, voie communale très peu passante		- Aménagement routier - Aménagement d'un corridor terrestre avec création d'une ouverture	3

*0a – Franchissement possible et sans difficulté apparente

0b – Franchissement possible, sans difficulté apparente mais la présence d'une route à proximité immédiate représente un danger

1 – Franchissement possible mais un aménagement améliorerait la perméabilité et/ou la sécurité du passage

2 – Franchissement difficilement réalisable

3 – Franchissement impossible nécessitant un aménagement

L'analyse des potentialités de franchissement des barrages du Rhône étudiés dans ce rapport montre des niveaux de perméabilité différents en fonction des ouvrages. Malgré tout, sur chacun des trois secteurs comprenant deux à trois ouvrages, la présence du canal de dérivation parallèlement au lit du vieux Rhône offre toujours des possibilités de contournement des ouvrages les plus problématiques. Pour la loutre et le castor, les ouvrages du Rhône pris dans leur ensemble ne représentent donc pas un élément bloquant majeur.

Toutefois, afin d'améliorer la libre circulation de ces espèces, de nombreux aménagements resteraient à réaliser :

- D'une façon quasi générale, la présence immédiate de routes à proximité des cheminements terrestres nécessiterait des aménagements de sensibilisation (panneau avertisseur de traversée de faune sauvage), des aménagements ponctuels pour limiter la vitesse des véhicules ou, dans certains cas, la création de passages à faune. Les deux données de mortalité actuellement connues, et notamment le castor retrouvé écrasé en rive droite de la Roche de Glun montre que malgré une configuration permettant de guider les castors et un franchissement sous la chaussée, la présence d'une route reste problématique. Il convient donc dans la plupart des cas d'avertir les conducteurs de la présence d'un corridor et de diminuer les vitesses de circulation des véhicules.
- Pour quelques ouvrages, des actions de génie végétal et d'aménagements paysagers permettraient en complément de mieux guider la faune d'une rive à l'autre, ce qui éviterait certains cheminements erratiques dans des directions parfois dangereuses, notamment vers des routes.
- Enfin, parfois, certaines problématiques comme la présence d'une clôture doivent être traitées au cas par cas.

Dans les prochaines années, avec l'accord des gestionnaires, il conviendrait donc de réfléchir par ordre de priorité à l'élaboration d'avant-projets pour l'aménagement des abords des ouvrages afin de restaurer au mieux la trame verte et bleue pour la libre circulation de la loutre et du castor dans la vallée du Rhône.

Bibliographie

- Bravard Jean-Paul, Clémens Anne, 2008. Le Rhône en 100 questions. ZABR. 295p.
- Coulet Monique, Venard Beatrice, Monnet Philippe, 1997. Impact des aménagements hydroélectriques sur l'écosystème Rhône. FRAPNA. 180p.
- Jacob Lionel, 2008. Les barrages du moyen Rhône de Sablons (07) à Caderousse (84). Problématique liée au risque de discontinuité du corridor biologique. Analyses et propositions. Cora Faune Sauvage - CNR. 12 p.
- Movia Alexandre, 2013. Etude de la possibilité de franchissement des barrages de Beaumont-Monteux, la Vanelle et Pizançon par la Loutre *Lutra lutra* et le Castor *Castor fiber* et propositions d'aménagements. LPO Drôme - EDF. 48 p.

Resource internet:

- <http://faunerhonealpes.org/>